

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DANFORD LAKE
DANS LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN-et-CAWOOD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 juin 2007, 19 h
Salle Héritage
4C, chemin d'Amour
Low

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 JUIN 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MUNICIPALITÉ DE LOW	
MICHAEL FRANCIS.....	4
CHARLENE SCHARF	12
ANNE CHENG, LEE RECK.....	17
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	
RÉJEAN CARLE, CATHERINE LUSSIER, PIERRE RONDEAU.....	24
ÉRIC FRIGEALT	36
DENISE LAROCQUE-RENAUD	41
MICHÈLE BORCHERS	46
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE	
ROBERT BUSSIÈRES.....	51
MARIE-THÉRÈSE KASEEF	58
DROIT DE RECTIFICATION :	
JEAN MBARAGA, MDDEP	58
DENIS ROULEAU	61
ANDRÉ POULIN.....	62

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood.

10 Je suis Claudette Journault. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp. Pour ce faire, je suis accompagnée de monsieur Donald Labrie qui est commissaire sur cette commission.

15 Permettez-moi de vous présenter l'équipe qui accompagne la commission. Les analystes qui accompagnent la commission sont monsieur Jean Roberge et Jasmin Bergeron, qui sont avec nous, et nous avons aussi dans l'équipe madame Monique Lajoie.

20 La coordonnatrice du secrétariat de la commission, c'est madame Renée Poliquin. Plusieurs ont fait affaire avec elle au cours des derniers jours. Et j'en profite pour la remercier pour son excellent travail, je sais qu'elle a dû tenter de satisfaire près d'une centaine de personnes qui ont communiqué avec elle pour trouver des emplacements pour être en mesure de venir s'exprimer en commission.

25 Le responsable des relations avec les citoyens et les communications avec la presse, c'est monsieur Jean-Sébastien Fillion qui assume ce rôle.

30 La commission est également assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Michel Filteau, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, et de monsieur Martin Lajoie, responsable de la sonorisation.

Tous les propos de cette deuxième partie de l'audience seront retranscrits par madame Lise Maisonneuve et madame Annagret Rinaldi, sténographe officielles.

35 Les services de traduction simultanée sont offerts par les Services de traduction du Nord. C'est monsieur Andrew Lamontagne et madame Nicole Groleau qui assurent ce service.

40 Nous avons tenu du 15 au 18 mai dernier la première partie de l'audience publique, qui avait pour objet d'aller chercher toute l'information pertinente pour bien comprendre le projet et ses impacts.

Alors, nous abordons aujourd'hui la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'expliquer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires,

de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

45 Alors, le déroulement de la séance est le suivant. Nous demandons aux personnes qui sont inscrites pour présenter un mémoire de se présenter d'abord au secrétariat derrière la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser le secrétariat de leur présence.

50 Le temps alloué pour chaque présentation, y compris le questionnement de la commission, l'échange avec vous, c'est 25 minutes tout compris. Alors, je vais vous indiquer après une quinzaine de minutes que vous avez pris quinze minutes. C'est votre choix, vous pouvez prendre entièrement 25 minutes pour présenter votre point de vue ou bien prendre du temps et nous laisser du temps pour discuter avec vous pour approfondir des points de vue. Ce serait apprécié si on pouvait échanger avec vous sur vos mémoires.

55 Alors, si le temps nous le permet, on va permettre à des gens qui vont s'être inscrits le soir même pour venir présenter leur point de vue. Mais cependant, c'est loin d'être assuré, pour ce soir en tout cas, parce que tout est complet. Mais s'il nous arrive d'avoir un cinq, dix minutes de plus, bien, on va l'utiliser pour les gens qui auront manifesté leur intention de se présenter.

60 Alors, au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister aux séances et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

65 La séance de ce soir est la première d'une série de huit qui se tiendront au cours de la semaine. Ce soir, nous avons huit présentations à l'horaire. Les séances vont se poursuivre ici même, à la salle Héritage, demain après-midi à compter de 13 h jusqu'à 17 h et de 19 h à 23 h. Nous serons à Otter Lake à partir de jeudi soir, 19 h, et le vendredi après-midi, vendredi soir, samedi matin et samedi après-midi.

70 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience publique. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

75 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans les mémoires au cours d'une présentation. Ce droit sert uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur des opinions qui ont été émises. Il ne s'agit pas d'un débat mais plutôt de donner l'heure juste à la commission.

80 Alors, vous pouvez vous enregistrer derrière la salle si vous avez connaissance d'une information qui est inexacte pour présenter ces rectificatifs à la fin de la soirée, ou vous aurez

l'opportunité de le faire jusqu'à mercredi soir prochain par écrit.

85 Par ailleurs, nous vous informons que la commission acceptera les compléments aux mémoires qui lui auront déjà été transmis jusqu'au vendredi 22 juin. Ceci, c'est pour tenir compte du fait que des réponses sont rentrées tardivement. Alors, vous pourrez en prendre connaissance et compléter vos mémoires.

90 Nous vous soulignons que subséquemment à l'audience publique, la commission poursuit son enquête. Le cas échéant, les questions de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation ouverts en région ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Internet du BAPE.

95 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 15 septembre prochain. Par la suite, la ministre a 60 jours pour rendre public le
100 rapport.

Parallèlement à cette partie des travaux de la commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs prépare aussi une analyse environnementale qu'il va déposer auprès de la ministre, et c'est à partir de ces deux rapports que la ministre va se faire une
105 opinion sur le projet et préparer un projet de décret pour décision au Conseil des ministres.

Alors, en plus des documents issus de la première partie, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie d'audience publique, seront aussi déposés dans ces centres. Dans les prochaines semaines,
110 toute nouvelle information obtenue par la commission sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

Finalement, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à
115 votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet endroit, à l'entrée de la salle.

Alors, on se souhaite une belle audience publique. Nous commençons immédiatement
120 avec la première inscription. Nous invitons le maire de la Municipalité de Low, monsieur Michael Francis.

M. MICHAEL FRANCIS :

125 Madame et monsieur les commissaires, je vous souhaite la bienvenue ainsi que votre
équipe ici. Je vois dans la salle plusieurs collègues, concitoyens et amis qui sont heureux d'être
capables de venir devant vous présenter leur point de vue concernant cet important projet dans
l'Outaouais.

130 Si vous me permettez, vu que ma langue maternelle est l'anglais, je vais vous présenter
tout ce que j'aurai à dire en anglais. J'ai beaucoup de confiance dans votre équipe de traduction.
Et je vous remercie de nous écouter. Merci, bienvenue dans la Municipalité de Low.

(TRADUCTION) Low est située dans le coeur de La Vallée-de-la-Gatineau, environ 15
135 minutes au nord de Wakefield, environ 40 minutes du centre urbain de Gatineau-Ottawa et
environ à mi-chemin entre l'agglomération urbaine de la Ville de Maniwaki.

Nous avons un espace de 259 kilomètres carrés et la municipalité inclut quatre villages,
Brennan's Hill, Fieldville, Low et Venosta, ainsi que des chalets, une communauté de chalets.
140 Le village de Low est situé près de Pagan Dam. Il est aussi près de l'Hydro-Québec sur la rivière
Gatineau. Et directement au nord de cette écluse est le premier point d'un accès public à la rivière
Gatineau, qui permet aux gens qui ont des bateaux et qui veulent en faire l'expérience, pour plus
de 50 kilomètres sur ces voies maritimes patrimoniales.

145 Low est adjacent à la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood dans l'ouest et près de La Pêche à
l'ouest et au sud, et le Kazabazua au nord. La rivière Gatineau forme une frontière à l'est. Low
est au sud dans la municipalité de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Et notre population est d'environ 900 personnes et 1 250 en période d'été.

150 Nos industries primaires, l'agriculture, la foresterie, sont en difficulté. Nous avons une
étude complétée par un consultant externe pour la municipalité en 2003 qui a conclu que certaines
formes de tourisme offraient un potentiel intéressant pour une diversification économique.
L'agrotourisme, la promotion de notre patrimoine irlandais et l'utilisation durable et le
155 développement de la rivière Gatineau étaient dans ce rapport.

En février 2006, le conseil de la Municipalité de Low a adopté à l'unanimité une résolution
qui opposait l'établissement d'un site d'enfouissement technique à Alleyne-et-Cawood. Notre
opposition à ce projet est basée sur l'environnement, sur la sécurité publique, le développement
160 économique et les préoccupations de développement ou des politiques de développement.

Les membres du conseil et les résidents de cette communauté sont devenus sensibles

aux avances significatives dans les technologies concernant ces sites d'enfouissement et on veut vraiment y mettre une fin.

165

Donc, les préoccupations environnementales. La première, c'est l'eau. Il est clair qu'un site d'enfouissement tel que pratiqué par le passé n'est pas approprié pour la population et pour la nature des produits et des pratiques personnelles en 2007. Cependant, le MDDEP a commandé que toutes les tranchées dans les sites d'enfouissement de la province devraient être fermées.

170

Ceux qui font l'avance pour Alleyn-et-Cawood pour ce site d'enfouissement suggèrent qu'il y aura une technologie de membrane très peaufinée pour vraiment couvrir les cavités et les parois de cette excavation qui va recevoir les déchets de la région.

175

Mais des études sur les technologies en ce qui concerne ces membranes dans d'autres projets de site d'enfouissement en Amérique du Nord suggèrent une manipulation mécanique et certains produits qui vont certainement causer à la membrane de se briser, et donc va causer des fuites de liquide et donc va apporter tous ces débris et cette décomposition dans notre nature. Le rapport de cet échec de cette membrane a environ un horizon de 31 ans, est très commun.

180

Avec l'évolution de la société dans les domaines de ces déchets ou de ces sites d'enfouissement ne fait que commencer et on peut tout simplement imaginer la variété de tous les produits qui n'existent pas aujourd'hui et qui ne seront peut-être pas là pendant quelques années, mais qui vont avoir une détérioration de très longue durée.

185

Par exemple, les médecines inutilisées, les liquides, les piles, les peintures, les résidus de produits de nettoyage domestique, les pesticides pour les insectes, les variétés de toutes sortes de métaux tels que le mercure, le plomb qui sont utilisés dans l'usage domestique et dans l'utilisation industrielle et dans les produits commerciaux, ce ne sont que certains que je peux mentionner. Mais la liste de ces produits est très longue et il y a un très haut pourcentage qui doit finir dans ces dépotoirs et dans ce LET proposé.

190

C'est difficile d'imaginer une machinerie qui pourrait générer tout ça sans vraiment briser la membrane et qui trouverait donc... se fraierait un chemin dans les eaux et dans la nappe phréatique, et donc pour ouvrir une porte à toutes sortes de problèmes.

195

La topographie où le LET est proposé fait la promotion de plus grandes quantités d'écoulement des pluies ou des crues de printemps et de l'automne, et cette eau en excès va saturer la région qui est proposée pour le LET et qui va ajouter justement à l'écoulement qui est nocif.

200

Alors, le transport est aussi un problème d'environnement. Donc, pour se défaire de

205 ces déchets, le but est de disposer de ces déchets aussi proche que possible de la source. Et ça reflète une certaine inquiétude pour l'impact sur l'environnement et sur les émissions des véhicules à la consommation de gaz qui seront des contributeurs très significatifs dans l'émission des gaz à effet de serre. Donc, ils seront transportés sur le marché de plus de 75 kilomètres et les véhicules doivent retourner vides, ils vont ajouter des milliers de tonnes d'effet de serre dans notre atmosphère.

210 Donc, ce fardeau environnemental pourrait être réduit de façon significative avec un système mieux organisé, avec un site qui rencontre les prérequis d'une disposition de ces déchets, de traitement de ces déchets plus près de l'endroit où ils ont été recueillis.

215 Alors, les sites d'enfouissement génèrent d'importantes quantités de méthane, un gaz qui a un impact trente fois plus élevé que le CO₂ à comparer aux gaz à effet de serre. D'autres technologies ne génèrent pas une quantité aussi élevée de méthane, mais les mesures de mitigation peuvent amoindrir les émissions sur le contrôle du méthane du site si la technologie fonctionne bien. Si ça ne le fait pas, alors la qualité de l'air va être affectée en aval et en amont du site, et les gens vont certainement souffrir, et c'est des émissions à effet de serre qui sont ajoutées et qui ne sont pas nécessaires.

220 Et même si ces émissions de méthane étaient contrôlées sans aucun problème, le coût de le faire est additionnel et aussi il n'est pas nécessaire... pour un coût qui n'est pas nécessaire pour les contribuables qui éventuellement paient le prix.

225 Six millions de tonnes de déchets accumulés sur une période de trente ans et qui se décomposent seulement partiellement durant ce temps représente un risque inacceptable et un fardeau sur l'environnement pour nos générations futures. Il me semble logique qu'une meilleure technologie devrait être choisie maintenant plutôt que d'être tout simplement exigé qu'un certain montant d'argent doit être réservé pour une mitigation anticipée à l'avenir, surtout où le coût de cette mitigation est de 30 ans dans l'avenir et est sérieusement sous-estimé aujourd'hui. Il sera un fardeau qui n'est pas nécessaire pour les contribuables.

235 Donc, en ce qui concerne la sécurité publique, le transport. Plus de 90 % de tous les déchets d'Outaouais, si ce projet est approuvé, les gens utilisent l'autoroute 105 pour venir au site. Cette autoroute est déjà renommée pour ses pauvres lignes et sa condition de surface qui n'est pas adéquate sur toute la longueur et qui est une cause d'accidents et un taux de mortalité qui est parmi les plus hauts au Québec. Donc, plus de trafic n'améliorera pas la situation.

240 Donc, une solution d'avoir quelque chose, d'avoir un site plus près d'où les déchets sont générés dans la région réduirait justement ce fardeau additionnel et cette partie de l'autoroute qui est dangereuse pour environ plus de 80 %.

Donc, l'économie de cette région est basée surtout sur la foresterie et l'agriculture. Ils

245 sont tous les deux en difficulté à cause de l'économie mondiale à l'heure actuelle. Dans la région et surtout environ dans les 30 et 50 kilomètres autour du site proposé, l'économie serait renforcée par un accent accru dans l'industrie du service qui est relié au tourisme, mais pour les résidants saisonniers.

250 Donc, l'approbation pour ce LET, avec tous les risques à l'eau et l'air, la qualité de l'air, en plus de la sécurité du transport, aura un effet dramatique et négatif sur l'expansion et l'opportunité de croissance économique de la région et sur les valeurs des propriétés. L'impact sera encore plus grand dans la région immédiate du site proposé et sera vraiment significatif à l'intérieur des 30 à 50 kilomètres qui entourent le site.

255 Les municipalités rurales de cette région sentent déjà la pression des coûts pour donner les services de base. Alors, plus de pressions en ajoutant aux coûts d'opération sont déjà ressenties par les contribuables pour offrir des services et étendre justement la gamme des services de sécurité publique et environnementaux mandatés et ordonnés par le gouvernement provincial.

260 Donc, réduire la valeur des propriétés va forcer la vente des maisons, va augmenter le taux des taxes municipales. C'est un phénomène qui va forcer les gens à quitter la région avec des taxes qui vont augmenter en spirale en plus de faire réduire la population.

265 L'administration municipale sera au défi de gérer ces impacts en coupant ses services essentiels. L'impact sera ils retourneront dans d'autres régions avec les résidants qui restent à un état de développement et de santé économique que nous n'avons pas vu depuis les cinquante dernières années. C'est un problème remarquable en foresterie, en agriculture, qui ne peut pas fournir des bénéfices économiques comme ils l'ont déjà fait.

275 Le scénario va vraiment... une approbation pour ce projet va causer une augmentation des chiffres des prestataires d'aide sociale et aussi des coûts significatifs au gouvernement. Et de plus en plus, le gouvernement provincial se fie sur les fonds locaux pour contribuer aux programmes sociaux et ces fonds, par définition, doivent provenir des taxes des contribuables et des taxes foncières.

280 Alors, plusieurs croient que le gouvernement n'est pas sensible à la situation pour les Québécois qui habitent dans les milieux ruraux. De plus grands fardeaux seront placés sur les taxes immobilières pour financer les programmes, que le gouvernement provincial croit vraiment que ces programmes devraient être gérés et devraient être financés par les régions.

285 Alors, les priorités des gouvernements ne sont pas complètement partagées par les résidants ruraux. Et de plus, le gouvernement n'est pas en train vraiment de coordonner efficacement le timing de l'imposition de ces coûts ajoutés leur permettant d'obtenir ou de réduire

justement le fardeau des taxes sur les propriétés de façon simultanée.

290 Le gouvernement approuverait ce projet pour cette région s'il était consistant avec les préoccupations de ses citoyens et s'il n'est pas complètement à l'encontre de ce que les résidants veulent et cette mauvaise compréhension de l'impact et de ses initiatives sur les administration municipale et rurale.

295 Le développement de politique. Le gouvernement du Québec met des objectifs en place, et si ces coûts sont très coûteux pour les contribuables, le système en place n'appuie pas ces politiques. Elles ne sont pas idéales.

300 C'est contradictoire que le gouvernement puisse établir des objectifs et les mettre dans des politiques et des règlements, mais en fait il approuve au XXIe siècle un site d'enfouissement qui va durer au moins 30 ans dans l'avenir et qui va être vraiment une bombe dans l'environnement. Ça montre un manque de coordination, un manque d'application dans les objectifs sur les politiques à l'environnement. Les citoyens doivent faire leur partie, mais le gouvernement, par une irresponsabilité, ne fait pas sa part pour appuyer, améliorer les actions de ses citoyens.

305 Ils doivent avoir des plans pour adresser ces problèmes, réduire la pollution et les déchets domestiques. Et les spécialistes des MRC ont fait du bon travail. Donc, le plan de gestion de la Gatineau a été approuvé par le ministre et il n'appuie pas l'établissement d'un site d'enfouissement dans une MRC ou dans toute la région, et ils veulent vraiment promouvoir des alternatives plus sensibles pour la gestion des déchets. Est-ce que le ministre peut approuver ce plan et approuver un site d'enfouissement en même temps?

310 Donc, un groupe de travail qui comprend des spécialistes en environnement donc ont déterminé que les sites LET devaient avoir des méthodes plus respectueuses de l'environnement. On a montré qu'il serait plus efficace pour se débarrasser des déchets et ils n'ont pas de données sur ces technologies, ils n'ont pas fait de travail pour promouvoir les nouvelles technologies. Ils ont des législations en place qui privilégient seulement que les sites d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

320 Est-ce que vous pourriez conclure? Parce qu'on veut vraiment échanger avec vous.

M. MICHAEL FRANCIS :

325 Parfait. J'aimerais donner juste... je vais laisser cette partie-là. J'ai quatre recommandations à apporter.

330 (TRADUCTION) Le conseil de Low recommande que ce soit rejeté et qu'il y ait un moratoire pour fermer ces sites jusqu'à ce que le ministère ait pu évaluer toutes les options qui existent pour accomplir ce travail, qu'il fasse une révision complète avec toute la législation sur l'environnement et les politiques pour assurer qu'il y a une approche consistante et pour partager les possibilités, les responsabilités, et qu'il fasse des audiences publiques sur les politiques pour informer ceux qui font la gestion pour arriver à trouver le site ultime pour ce site d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

335 S'il vous plaît, pour le respect de chacun, on vous demanderait de ne pas applaudir après. On va commencer.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

340 Monsieur Francis, si la technologie d'enfouissement technique telle que proposée, semble-t-il, est la méthode, la façon la plus économique de disposer de ces résidus, comme ces résidus ultimes, et que les autres technologies, les autres alternatives coûtent, bien sûr, un peu plus cher, et certaines beaucoup plus cher, est-ce que votre municipalité serait prête à payer plus cher pour la disposition de ses déchets? Et jusqu'à quelle mesure vous êtes prêts à payer plus
345 cher?

M. MICHAEL FRANCIS :

350 (TRADUCTION) Les gens de Low sont prêts à payer pour disposer des déchets, mais ils veulent justement que ça soit vraiment en ligne avec les coûts que ça va coûter dans l'avenir et où il y aura vraiment des millions de dollars qui vont être mis de côté pour des mesures de mitigation qui doivent être anticipées.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

355 Mais en termes de pourcentage de plus élevé que vous seriez prêts à payer, avez-vous un ordre de grandeur pour...

M. MICHAEL FRANCIS :

360 Franchement, je n'ai pas d'information du tout, du tout concrète et fixe sur le coût à chaque contribuable d'utiliser un LET, même si ce n'est pas loin. J'ai certains coûts garantis par une compagnie, que je ne représente pas et que là-dedans je n'ai aucun intérêt, soit financier ou autre, de plasma, que je trouve rencontre beaucoup mieux les principes énoncés par notre
365 conseil municipal et nos citoyens, qui peut être résumé dans (TRADUCTION) qui serait plus proche du LET.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

370 Une autre question. Dans votre municipalité, les matières résiduelles provenant des institutions, commerces et industries, est-ce qu'elles sont collectées par le même entrepreneur?

M. MICHAEL FRANCIS :

375 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

380 Est-ce que ça pourrait être un entrepreneur différent?

M. MICHAEL FRANCIS :

385 Ça pourrait être un entrepreneur différent. Jusqu'à date, nous trouvons ici que d'avoir un contracteur responsable pour tous les déchets provenant soit des sources domestiques ou commerciales ou même industrielles, on a certaines industries dites légères ici, mais jusqu'à date on trouve que, et on vient tout juste, tout juste de signer un nouveau contrat pour cinq ans avec un contracteur, on trouve que d'avoir le même contracteur pour ramasser tous les déchets de chaque porte de la municipalité est la meilleure façon de procéder pour nous à cette époque.

390 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

395 Merci. C'est une approche préférable, mais est-ce que ça pourrait être dissociable? Est-ce qu'un autre entrepreneur pourrait offrir aux commerces, industries et institutions de ramasser les matières résiduelles ou si c'est...

M. MICHAEL FRANCIS :

400 C'est possible. En principe, oui, c'est possible. Avec le contrat qu'on a actuellement, ça pourrait engendrer une modification du contrat. Ça peut avoir, surtout vu qu'on vient de signer un contrat, qu'on vient d'aller en soumission, on a reçu des soumissions pour le contrat, on vient de le signer...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

405 Je ne parle pas nécessairement de ce contrat-là. Je parle du prochain, du renouvellement de contrat.

M. MICHAEL FRANCIS :

410 D'ici cinq ans.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui, après cinq ans.

415

M. MICHAEL FRANCIS :

C'est possible de le faire. Mais je ne vois franchement aucun avantage de le faire actuellement. Avec les volumes qu'on a et qu'on expérience, je ne vois pas l'avantage.

420

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

425

LA PRÉSIDENTE :

Dans votre mémoire, vous parlez des gaz à effet de serre provoqués, entre autres, par le transport.

430

M. MICHAEL FRANCIS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

435

Vous parlez aussi de l'élimination, mais allons-y vers le transport.

M. MICHAEL FRANCIS :

440

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

445

Alors, vous privilégiez une technologie et une localisation du traitement qui est près du centre de masse. Comment voyez-vous la gestion que pourraient avoir les matières résiduelles de zones beaucoup plus éloignées, par exemple de Gatineau, dans la partie beaucoup plus au nord?

M. MICHAEL FRANCIS :

450

Du point de vue de distance de transport, considérant les volumes de déchets qui

viennent de ces différents endroits parfois éloignés, on trouve que les quantités plus petites viendront de plus loin avec un système, à ma connaissance, avec un système de réseau ou un réseau de facilité de plasma en place qui peut être, disons, un 200 tonnes par jour plus proche en ville et une couple de 100 tonnes, qui serait rentable.

Ça diminuerait les effets dus au transport, les effets des gaz à serre dus au transport, surtout les grandes quantités qui viennent de la ville, mais ça laisse aussi avec les plus petites facilités de plasma dans les places éloignées de rattraper les déchets domestiques sans qu'eux, ces derniers, soient obligés d'être transportés toute la distance en ville.

Même si c'est le cas, ils sont beaucoup moins, le volume est moins. Puis avec les centres de transbordement, il y a des efficacités à le faire, surtout des déchets qui viennent du rural loin.

LA PRÉSIDENTE :

Et un lieu d'enfouissement technique qui serait dimensionné pour recevoir les matières résiduelles, par exemple, de la MRC de Pontiac, comment vous voyez ça?

M. MICHAEL FRANCIS :

Probablement pas rentable, à ma connaissance. Je ne suis pas expert là-dedans, on n'a pas les ressources d'engager des experts dans le traitement de ça, mais à ma connaissance, vu surtout ce que notre comité d'hygiène du milieu, de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau disent, ça ne serait pas rentable pour nous autres. Nous sommes à peu près la même taille et la même grandeur que Pontiac.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

M. MICHAEL FRANCIS :

(TRADUCTION) Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Nous invitons maintenant madame Charlene Scharf.

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) Bonsoir, chers commissaires. Je suis Charlene Scharf, fière d'être

495 résidante de Danford Lake. J'aimerais exprimer ma propre position au site de LET qu'on propose dans ma communauté.

500 J'habite ici depuis seize ans. Je suis attirée par la beauté de la nature. Le site proposé, bien, on veut construire ça dans un endroit où il y a des belles rivières, des belle forêts. Les autoroutes 301 et 105 sont en piteux état et pas très bien entretenues. Il y a beaucoup de circulation pour ces routes. Je le sais parce que je n'habite pas seulement le long de l'autoroute, mais j'emprunte cette autoroute pour me rendre à Ottawa pour mon travail à tous les jours. Donc, développer ce projet va attirer des rongeurs et des oiseaux qu'on ne trouve pas ici présentement.

505 Je suis aussi une membre élue sur le conseil de la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood et j'ai participé à plusieurs rencontres frustrantes au cours des dernières années. Et le maire a été posé des questions sur ce projet par les contribuables et qui n'ont jamais reçu une réponse claire. On leur a dit, bon, on répondrait à leurs questions ici au BAPE. Ici serait le forum approprié pour poser ces questions.

510 Quand le public a demandé une résolution demandant que des études environnementales à être faites doivent être reprises, bien, le maire a dit que ça placerait la municipalité dans une fâcheuse position, elle pourrait être poursuivie, mais cette information était fausse. Seulement deux conseillers ont signé.

515 Le conseil aurait pu démontrer sa bonne foi. Mais au lieu, ils ont dit que cette information n'était pas disponible. Je vous empresse de considérer fortement les voix des personnes qui s'élèvent contre ce projet. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

520 Merci, madame. On a vu en première partie d'audience qu'il y a une difficulté au niveau de la paix sociale qui s'est établie dans votre localité au cours des dernières années. On a eu beaucoup de témoignages en ce sens-là, même dans les mémoires.

525 Alors, comment voyez-vous cette réconciliation? Est-elle possible? Et quels sont les éléments qui pourraient la favoriser?

Mme CHARLENE SCHARF :

530 (TRADUCTION) Effectivement, la communauté est divisée par le projet. Les gens qui sont pour le projet prétendent qu'ils font partie d'une majorité; ceux qui sont contre disent la même chose je pense. La bonne chose à faire pour la municipalité, ce qu'elle aurait dû faire, c'est de faire un sondage officiel pour déterminer quel est le sentiment de la majorité, à savoir qui a raison.

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Et certaines personnes estiment qu'un comité de surveillance serait une approche permettant de garantir une certaine écoute de la population et un dialogue. Mais actuellement, le promoteur avait tenté une approche qui n'a pas porté fruit.

540

Comment voyez-vous les conditions gagnantes d'un comité justement de surveillance qui soit crédible, qui fonctionne bien et qui travaille vraiment en osmose avec la population concernée?

545 **Mme CHARLENE SCHARF :**

(TRADUCTION) Quand vous parlez de comité de surveillance, vous parlez comme une sorte de comité de médiation?

550 **LA PRÉSIDENTE :**

Un comité de citoyens. La loi oblige les gestionnaires de lieux d'élimination, les lieux techniques, d'avoir un comité de surveillance. Les lieux d'enfouissement technique doivent avoir automatiquement un comité de surveillance. Mais il faut que ça fonctionne, il ne faut pas que les gens démissionnent tout le temps et que ce soit un lieu de chicane, mais plutôt un lieu de conciliation, un lieu d'écoute, un lieu d'optimisation.

555

Est-ce que le climat social permet encore ce type d'approche?

560 **Mme CHARLENE SCHARF :**

(TRADUCTION) J'espère que ce serait le cas.

LA PRÉSIDENTE :

565

Mais il n'y a pas de formule que vous avez...

Mme CHARLENE SCHARF :

570

(TRADUCTION) La situation est très difficile au sein de notre municipalité présentement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

575

Madame, vous êtes membre élue du conseil municipal de la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood depuis quand?

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) Environ neuf ans.

580

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, bien avant que vous entendiez parler du projet, mais à quel moment... dites-moi donc comment le projet s'est présenté chez vous et qui en a pris connaissance le premier? Est-ce que c'est...

585

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) Moi, j'ai été élue lors d'une élection partielle en 2005. Les négociations avec ce site d'enfouissement avaient déjà commencé à ce moment-là. On m'a informée, lorsque j'ai posé une question, que ce projet avait été proposé à la municipalité.

590

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, à quel moment vous avez rencontré le promoteur pour la première fois? C'est au cours d'une réunion du conseil municipal ou au cours d'une réunion qui s'est tenue à huis clos?

595

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) Lors d'une rencontre privée. Mais je connaissais monsieur Rouleau avant cela.

600

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et à ce moment-là vous avez pris connaissance de l'ampleur, de l'importance du projet lors de cette rencontre-là.

605

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) Au début, ça sonnait bien. On entendait tous les bons côtés, les emplois possibles pour les gens de la région, les résidents, les avantages qui seraient fournis à la communauté. Nous ne sommes pas une grande communauté. Nous n'avons pas beaucoup de fonds. Alors, c'était très attrayant jusqu'à ce que les questions environnementales soient soulevées et la question d'augmenter la circulation aussi sur les autoroutes.

610

615

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Dites-moi, dans votre mémoire vous référez à des incitatifs financiers qui auraient été

620 offerts à des membres du conseil ou à leur famille. De quelle nature ces incitatifs-là? C'était des
offres d'emploi pour le site d'enfouissement si jamais il se réalisait ou autre type d'incitatif?

Mme CHARLENE SCHARF :

Oh boy!

625

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous me le dites si vous ne pouvez pas répondre, vous me dites: «je ne peux pas
répondre» ou «je souhaite ne pas répondre du tout».

630

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) Je préfère ne pas répondre.

635

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

640

Lorsque le projet a été présenté, est-ce que vous aviez comme vision un projet de
250 000 tonnes par année, ou c'était pour desservir quelle région la proposition qui avait été faite
ou que vous aviez comprise au départ?

645

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) Je n'avais aucune idée. La lettre que nous avons reçue du maire n'était
pas sur du papier officiel, n'était pas signée, n'était pas datée. On nous disait simplement qu'il
fallait mettre à jour notre dépotoir. Alors, on pensait que c'était notre site d'enfouissement qu'on
650 avait à ce moment-là. Et par la suite, bon, bien, la vérité est sortie du sac. On ne parlait pas de
notre tranchée qui allait être mise à jour pour se conformer au règlement environnemental, on
envisageait quelque chose qui allait accueillir des déchets provenant de sites lointains.

LA PRÉSIDENTE :

655

Je n'ai pas compris la dernière partie de votre réponse. Vous envisagiez de recevoir des
matières résiduelles de lointain ou près de votre municipalité?

Mme CHARLENE SCHARF :

660

(TRADUCTION) Non, juste notre municipalité au début.

LA PRÉSIDENTE :

665 Juste votre municipalité.

Mme CHARLENE SCHARF :

670 (TRADUCTION) Oui. On pensait que c'était juste améliorer notre tranchée pour mieux respecter les règlements environnementaux, mais jamais le projet qui est venu par la suite.

LA PRÉSIDENTE :

675 Merci de votre témoignage.

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) Merci.

680 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous invitons madame Anne Cheng.

Mme ANNE CHENG :

685 Bonjour, madame la présidente, monsieur chairman. Alors, vous connaissez mon nom, je suis Anne Cheng. Je suis présidente d'une corporation Sphynx Creation inc., et j'ai acheté 200 acres à Danford, à peu près 8 kilomètres du site d'enfouissement proposé par le promoteur, où je planifiais de créer un terrain de camping. Et j'ai fait mes propres recherches et j'ai venu à une session d'information que vous avez organisée, et voici mon opinion sur le projet proposé par le promoteur.

690

 Étant donné que monsieur Rouleau, la personne qui est en charge du LDC, a dit qu'il avait 50 % de la communauté de Danford en support de son projet, malheureusement la Coalition de Danford Lake a dans sa possession le montant de gens qui ont signé une pétition contre le site d'enfouissement proposé et ils ont une majorité claire de personnes qui sont en opposition. Les détails exacts seront donnés à vous plus tard par le président. Aussi, il y a 189 lettres qui ont été écrites au ministre pour demander un BAPE, cet événement, et 99 % ils étaient opposés au site d'enfouissement.

695

700 Alors, je crois que les informations de monsieur Rouleau ne paraissent pas basées sur

des faits. Je crois que la meilleure façon d'avoir la vérité, c'est d'avoir un référendum sur le projet.

705 Et puis étant donné que le projet a promis entre 22 et 37 emplois à temps plein dans son papier qu'il a inséré il y a à peu près un an, et maintenant ce numéro est descendu entre 4 et 6 emplois à temps plein, c'est clair qu'il y a une grosse inconsistance, et spécialement pour un projet qui n'a pas même commencé. Ça démontre aussi que créer l'emploi, ce n'est pas haut sur la liste des priorités pour le promoteur.

710 Étant donné que le promoteur a dit qu'il y aurait seulement un agrandissement, «increase» de 8 % en trafic sur la route de camions, sur la route au site, et il a été corrigé par vous-même, monsieur le commissaire, qu'il y avait actuellement un «increase» de 75 % en trafic de camions, je crois que c'est ça qui a été dit à la session d'information, alors j'ai raison de douter les informations que le promoteur donne et spécialement en termes d'information statistique. Il est compréhensible de
715 faire des erreurs en quelques pourcentages, en quelques points de pourcentage, mais il y a une grosse différence entre 8 % et 75 %. Même mon fils le sait.

Étant donné que le comité de vigilance qui a été formé l'année passée avant qu'il était supposé d'exister, et au moins qu'un des amis personnels au promoteur il était membre, avec
720 lequel j'ai parlé personnellement, et qui m'a clairement statué qu'il était en faveur du projet, je considère cela d'être la preuve que le promoteur n'ira pas nécessairement suivre les règlements qui sont mis en force par le gouvernement dans le futur. Et aussi, ça me fait questionner l'efficacité d'un comité de vigilance s'il y a des membres qui sont en faveur du projet.

725 Je veux remercier le promoteur pour mettre son CV sur les sites d'enfouissement où il a travaillé au passé en avant du public, sur le site du BAPE, à ma demande, à cause que je n'avais aucune idée quelles étaient ses expériences, à cause qu'il n'avait jamais mentionné ça dans son matériel promotionnel.

730 Alors, malheureusement, en conclusion, je ne suis pas convaincue que monsieur Rouleau ne vendra pas le site d'enfouissement une fois que toutes les acceptations sont en place. Il est commun que les sites d'enfouissement se sont vendus et achetés à cause que c'est très profitable. Une compagnie pourrait acheter le site d'enfouissement une fois qu'il est approuvé et pourrait peut-être avoir aucune intention de maintenir les promesses qui ont été faites par
735 monsieur Rouleau ou le promoteur et il pourrait faire suivre seulement un minimum de régulation du gouvernement pour opérer le site d'enfouissement.

740 Alors je n'ai, en conclusion, aucune confiance dans la capacité du promoteur de garder ses promesses dans le futur et je suis fortement opposée à l'idée que cette compagnie soit en charge d'un site de telle magnitude, dimension.

745 Au sujet du site d'enfouissement, c'est clair que Danford Lake c'est un site inapproprié pour un tel projet. Cette région est pleine de vie sauvage. Le site proposé est proche des terres mouillées, des terres humides et il y a des tributaires comme la rivière Picanoc et Kazabazua qui rentrent dans la rivière Ottawa. Ce qui pourrait dans le futur devenir un gros désastre si les membranes se déchirent.

750 On a aussi admis ouvertement pendant les sessions d'information que les membranes se déchirent éventuellement et alors, ce n'est non seulement une possibilité mais plutôt une probabilité.

755 N'importe quel montant de produits chimiques, même si on les traite, il y a quand même des produits toxiques qui rentrent dans l'eau et ça détruit les micro-organismes. Je ne suis pas biologiste, mais je trouve ça assez facile à comprendre. J'espère que vous pouvez prendre mon opinion comme ça. Et ça peut éventuellement détruire toute la vie qui est dans la rivière Picanoc et les autres rivières qui coulent, incluant la Gatineau et la rivière d'Ottawa.

760 Le site d'enfouissement va attirer des souris, des rats et certainement des maladies qui vont être le résultat d'avoir consommé des poisons qui vont être dans le site d'enfouissement. Tous ces animaux-là seront mangés par d'autres animaux et ça se distribue tout partout la maladie à travers les animaux. Alors, aussi, les oiseaux sont capables d'envoyer des maladies pendant des très grandes distances.

765 On ne sait peut-être pas exactement combien de pollution que ça prend pour détruire l'environnement de Danford, mais il semble à moi qu'un montant comme 8 millions de tonnes métriques pourrait certainement le faire, même s'il n'y a pas de grosse fuite de rejets.

770 Toutes les parties d'un écosystème sont connectées. Alors, n'importe quelle chose qu'on met dans la terre, ça s'en va dans l'eau. Éventuellement, ce qu'on met dans l'eau, ça s'en va dans l'air. Les êtres humains sont aussi inextricablement liés à la chaîne de nourriture et leur santé est à haut risque comme résultat.

775 Basé sur le manque de fiabilité du promoteur, le potentiel impact environnemental, le fait que la majorité des résidants et des payeurs de taxes opposent le projet et le potentiel pour danger à la santé du public, je crois qu'il est irrationnel d'approuver un tel projet. Il y a d'autres solutions que d'enterrer des déchets.

780 À Toronto présentement, par exemple, non seulement toutes les maisons recyclent le papier, le plastique, le métal et le verre, mais ils compostent aussi. Il y a quatre différents bacs qui s'en vont sur le bord du chemin à chaque semaine, et je les ai vus avec mes yeux. Ils compostent aussi les couches. Les couches qu'on jette d'habitude, ils les compostent. Je ne sais pas comment est-ce qu'ils font ça, mais ils les compostent à Toronto. Si une ville de la grandeur de Toronto peut faire ça, Gatineau peut certainement le faire aussi.

785 À Ottawa aussi, il y a un projet de compostage qui est présentement un projet pilote, «pilot projet», mais il sera implanté l'année prochaine, en 2008, où tous les déchets qui sont biodégradables, je ne sais pas s'ils vont composter les couches, mais tous les déchets de légumes, viande, des os, des boîtes de pizza, tout sera composté.

790 Et présentement, au Trail Road Landfill, ils vendent du compost au public. Alors, ils prennent le compost, ils le laissent décomposer et après ça ils le revendent au public. Alors, c'est une façon de faire de l'argent pour les municipalités. Ce n'est pas nécessairement juste des dépenses.

795 Toutes ces initiatives sont en place maintenant. Il y a aussi des technologies qui peuvent éliminer complètement le besoin d'avoir un site d'enfouissement; par exemple, la gazéification de plasma qui est en ce moment dans un projet pilote au Trail Road Landfill Site à Ottawa. Et puis il y a aussi l'incinération qui est géré par Eco Waste Incinerator, qui ont été vérifiés par Environnement Canada de faire très, très peu d'émission.

800 Ce sont des vraies long terme solutions et elles existent maintenant. Si l'Ontario peut le faire, pourquoi pas Québec? Si on veut que le Québec reste la belle province, il faudra sûrement qu'on prenne des étapes à le préserver pour le futur. On a les solutions; tout ce qu'on a besoin, c'est de les utiliser. Pourquoi créer un problème qu'il faudra être résolu par nos enfants? On n'a pas besoin de donner nos déchets à nos enfants. On peut leur faire la faveur de prendre la responsabilité pour nos déchets nous-mêmes. Merci beaucoup.

805 Et j'ai une partie que j'aimerais que mon fils lise. Il n'est pas très confortable en français, alors il va lire en anglais.

810 **M. LEE RECK :**

(TRADUCTION) Mon nom est Lee Reck. J'ai huit ans. Mon père est mort lorsque j'avais cinq ans. Avec l'argent de l'accident de mon père, ma mère a acheté 200 acres à Danford. Elle voulait que je sois élevé dans un endroit où il y a de l'air pur, de la bonne eau, que je puisse voir des animaux et je puisse apprendre à apprécier la nature. Et maintenant, quelqu'un veut construire un mégadépotoir.

820 À l'école, le professeur nous a dit que nous devons recycler. On a appris le compostage. On a appris les animaux sauvages. J'ai appris sur le grand hibou et je sais qu'il mange des souris. Alors, si un hibou mange une souris qui a mangé du poison d'un site d'enfouissement, il va mourir. Et c'est la même histoire pour tous les animaux sauvages. La nature est fragile.

Moi, je parle pour les animaux parce que les animaux ne peuvent pas parler pour eux-

825 mêmes, pour le chevreuil, les loutres, les salamandres, les aigles, les hiboux et tous ces animaux qui ont été vus ou entendus et qui nous laissent des traces sur notre terrain. On sait qu'il y a des animaux déjà en voie d'extinction. On est tristes. Et quand on apprend que quelqu'un coupe les forêts tropicales, on est tristes.

830 Les enfants sont concernés. C'est seulement les personnes adultes qui prennent les décisions. Je pense que les adultes maintenant doivent réaliser qu'ils peuvent avoir tout l'argent du monde, mais qu'on ne pourra jamais racheter les animaux comme le grand hibou qui aura disparu pour toujours. Il faut...

835 Je n'ai pas terminé. Il faut arrêter de produire tant de déchets. C'est la seule façon de régler le problème. On sait faire du compostage, du recyclage; on pourrait en faire plus. On doit faire des choses qui n'empoisonnent pas la terre. On peut le faire si on travaille tous ensemble. On peut créer un meilleur environnement pour les enfants d'aujourd'hui, de demain. On n'a pas besoin de faire de notre avenir un grand site d'enfouissement.

840 Je ne veux pas de ce site, mais je ne pense pas que c'est normal qu'on apporte tous ces déchets, qu'on vienne mettre ça dans la cour de quelqu'un d'autre. Pourquoi est-ce que les gens ne prennent pas soin de leurs propres déchets? Si le ministre accepte ça, moi, mon avenir est perdu et aussi l'avenir des enfants qui habitent là aussi et des animaux qui habitent notre terre aussi. Merci.

845

M. DONALD LABRIE, commissaire :

850 Madame Cheng, vous dites que vous avez acquis un terrain de 200 acres à Danford Lake?

Mme ANNE CHENG :

Oui.

855

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Êtes-vous résidente actuellement à Danford Lake?

860

Mme ANNE CHENG :

Actuellement, on est dans le processus de créer une résidence sur le terrain.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

865

Mais le terrain en question, vous dites que c'est dans l'intention d'installer un terrain de

camping, de construire un terrain de camping.

Mme ANNE CHENG :

870

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

875

C'est ça?

Mme ANNE CHENG :

880

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Il est à quelle distance du site proposé pour cet enfouissement technique?

885

Mme ANNE CHENG :

Il est à 8 kilomètres.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

890

Donc, vous ne vous inquiétez pas nécessairement des effets ou de l'impact du lieu d'enfouissement technique sur votre site potentiel de terrain de camping; c'est plutôt pour l'intérêt social que vous vous intéressez à la cause?

895

Mme ANNE CHENG :

La raison pour laquelle, moi, je crois vraiment que je serais affectée et en même temps tout le monde dans la région serait affecté à cause comme quand j'ai dit que par exemple les animaux sauvages, ils se promènent tout partout dans la forêt, ils ne restent pas dans une place et puis les oiseaux, ils peuvent voler beaucoup de kilomètres. Alors s'ils ont des maladies, ils vont distribuer ces maladies.

900

Et tout ce qu'on trouve dans l'eau ou bien dans la terre va éventuellement rentrer dans l'eau, tout ce qu'on trouve dans l'eau va éventuellement rentrer dans l'air, et l'air s'en va tout partout. Le vent, on ne peut pas arrêter le vent de souffler n'importe où, et si ce vent contient dans les gouttes d'eau des produits chimiques, comme on dit «acid rain», on a des problèmes avec la pluie acide, certainement il peut avoir des produits qui sont dans l'eau qui peuvent

905

contaminer toutes sortes d'espaces alentour.

910 Et spécialement s'il y a une grosse fuite, un accident, par exemple, qui arrive, qui peut arriver, mettons que ça rentre dans la rivière Picanoc et, la rivière Picanoc, elle joint éventuellement la rivière Gatineau, et la rivière Gatineau s'en va à Ottawa, alors tout ce poison-là pourrait rentrer dans toute la région à travers la rivière, les eaux.

915 Alors, c'est non seulement pour moi-même, moi aussi, je vois que la valeur économique de mon terrain va baisser considérablement. S'il y a un gros site d'enfouissement à côté, je pense que les gens seront moins intéressés à venir faire du camping. Et certainement j'aurais aimé leur dire: «Ah! comme par exemple, vous pouvez faire du canot dans la rivière Picanoc. C'est tellement propre, vous pouvez voir le fond», mais là ce n'est plus une attraction touristique, ça devient... je ne sais même pas si les gens seraient intéressés à venir.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je n'ai pas d'autres questions. Merci, madame.

925

LA PRÉSIDENTE :

Par rapport à la rivière Picanoc, votre terrain est près de la rivière?

930 **Mme ANNE CHENG :**

Non, il n'est pas directement près, non. Mais pour moi, ça ne veut pas dire... à cause que les eaux, elles se mélangent. Le nom Kazabazua, c'est l'algonquin qui veut dire: «la rivière cachée». Alors, quand la rivière est en dessous de la terre, on ne sait pas où est-ce qu'elle est exactement. On ne sait pas où est-ce que les eaux se rejoignent. Et pour moi, tout est interconnecté. Et en même temps, je comprends, il faut que...

935

Le problème, le gros problème, c'est comment gérer nos déchets, et je comprends qu'il faut qu'ils aillent à quelque part. Mais il me semble que le danger potentiel dans cette situation en particulier, à cause que le terrain est sablonneux et il y a tellement d'eau alentour qui rentre dans la rivière Gatineau, il me semble que ce n'est pas un bon site pour une telle chose. Et personnellement, je crois que tout le monde devrait gérer ses propres déchets.

940

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame. Merci, monsieur, pour votre témoignage.

945

Mme ANNE CHENG :

Merci à vous.

950

LA PRÉSIDENTE :

955 Merci. Nous invitons maintenant la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi que monsieur le préfet Pierre Rondeau, accompagné de monsieur Réjean Carle et de madame Catherine Lussier.

M. PIERRE RONDEAU :

960 Merci de nous recevoir. Vous avez fait les présentations. Monsieur Carle, maire de la Municipalité de Bouchette et président du comité de l'hygiène; madame Lussier, notre ingénieure responsable du Service de l'hygiène dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Je suis Pierre Rondeau, préfet de la MRC. Je suis content de vous recevoir dans notre MRC aussi.

965 Alors, on est limités dans le temps.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE

Merci de nous avoir entendus.

970

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, on a hâte d'avoir des nouvelles de la réunion d'hier.

975

M. PIERRE RONDEAU :

D'accord. Il y avait des représentants des MRC de l'Outaouais, incluant le maire de la Ville de Gatineau. Il y a une résolution de la Ville qui a été acceptée, je vous en fais mention là-dedans. Il reste à voir... puis dans le municipal, ce n'est pas nécessairement lent mais il y a des délais qu'il faut respecter.

980

985 Alors, on a un conseil de maires le 19 juin prochain, mardi prochain, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. On doit adopter une résolution pour une méthode ou une solution transitoire. Je ne pense pas qu'on soit prêts en 2009 à disposer de nos déchets avec nos douze dépôts en tranchée et le site LES qu'on a dans la Municipalité de Déléage.

990 Alors, on regarde pour une solution transitoire, probablement s'inclure dans l'appel d'offres de Gatineau qui veulent renouveler leur contrat soit avec Lachute ou avec un autre site en force pour 2008-2013. On ferait partie de cet appel d'offres-là pour une forme de transition 2008-2013. Et dans le même temps, on rechercherait une solution pour l'ensemble de

l'Outaouais, on parle de plus ou moins 200-250 000 tonnes de potentiel, une solution durable, environnementale et acceptable pour l'ensemble de l'Outaouais.

LA PRÉSIDENTE :

995

Pourriez-vous préciser pour les fins de l'enquête, lorsque vous dites: «Nous cherchons une solution pour finalement à court terme», qui sont ces municipalités?

M. PIERRE RONDEAU :

1000

La MRC de Papineau est assez bien engagée avec le site de Lachute. Ils sont plus que client, ils sont pratiquement partenaire. Même s'il y a eu un changement de propriétaire là, à ce que je comprends, ils ont plus de lien avec le site de Lachute. La Ville de Gatineau est essentiellement un client au site de Lachute. Et la MRC des Collines est aussi dans une forme de client-partage.

1005

Probablement que la Ville de Gatineau, la MRC des Collines, une bonne partie de la MRC des Collines, Vallée-de-la-Gatineau, et puis il reste Pontiac, ils assistaient à la rencontre hier et ils n'ont pas dit non à l'offre, mais il reste eux autres à décider.

1010

Mais probablement que dans une démarche commune, la Ville, les deux MRC, des Collines et Vallée-de-la-Gatineau, on est prêts à avoir une démarche commune, puis probablement Pontiac aussi. Je ne veux pas parler en leur nom, vous allez être chez eux demain. On va voir où ils vont aller dans une démarche à venir dépendamment du site de Danford.

1015

LA PRÉSIDENTE :

Et le moment où vous pensez prendre une décision dans ce sens-là, ce serait au courant de l'été?

1020

M. PIERRE RONDEAU :

Non. Ça ne se fait pas dans cette vitesse-là.

1025

LA PRÉSIDENTE :

Non?

M. PIERRE RONDEAU :

1030

La technologie, on connaît les technologies.

LA PRÉSIDENTE :

1035 Non, mais pour la période transitoire.

M. PIERRE RONDEAU :

1040 C'est difficile de répondre. La période transitoire...

LA PRÉSIDENTE :

Pour la période transitoire.

1045 **M. PIERRE RONDEAU :**

Il y a un appel d'offres. La Ville de Gatineau doit partir en appel d'offres au mois d'août ou septembre. On veut être inclus là-dedans, pour notre volume de plus ou moins 15 000 tonnes annuelles pour notre MRC, on veut être inclus là-dedans pour les trois ou cinq prochaines années. 1050 Puis durant ce temps-là, on regarderait une technologie alternative pour l'Outaouais.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1055 Monsieur le préfet, on est presque à la mi-2008 et le Règlement sur l'incinération et l'enfouissement des matières résiduelles, des dispositions qui entrent en vigueur en 2009, vous parlez de concertation au niveau régional pour trouver une solution commune. Le temps court, on est au bout de l'échéancier. À la MRC de Pontiac, on nous dit qu'ils sont au pied du mur et ils veulent prendre une solution, qu'ils doivent prendre rapidement.

1060 Comment se fait-il que la concertation n'a pas donné ces résultats plus tôt, qu'on n'a pas de solution maintenant encore de proposée?

M. PIERRE RONDEAU :

1065 L'Outaouais a toujours été assez particulier dans ses décisions. À part que les 25 ou 30 municipalités rurales avec des dépôts en tranchée encore sur notre propre territoire, la majorité des déchets de l'Outaouais ne sont pas gérés dans l'Outaouais à l'heure actuelle. On est assez spécial dans ce cas-là.

1070 Je pense qu'on est après prendre conscience qu'on va avoir une gestion intégrée et une gestion respectueuse de l'environnement et une gestion durable de nos déchets à moyen ou long terme. C'est impossible à continuer comme ça. Je ne pense pas que le gouvernement l'accepte continuellement d'une région de 300 000 habitants, avec les territoires qu'on a, qu'on

ne puisse pas gérer nos déchets.

1075

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous parliez d'un volume de 200 à 250 000 tonnes annuellement qui serait à gérer au niveau régional. Est-ce que ça comprend les matières résiduelles des industries, commerces et institutions et aussi des déchets de construction?

1080

M. PIERRE RONDEAU :

On n'est pas en ville là, il faut bien se le dire, la majorité des municipalités de l'Outaouais, sauf la Ville de Gatineau, puis je ne veux pas répondre pour eux autres, mais chez nous, le commerce et l'institutionnel et le résidentiel, ça fait tout partie de nos matières résiduelles. C'est le même pattern. Ce n'est pas économiquement rentable de travailler sur deux contrats.

1085

L'industriel, au niveau de l'industrie forestière, la majorité des usines, c'est une récupération, valorisation à peu près à 100 %. Mais le commerce et l'institutionnel, ça passe dans les matières résiduelles résidentielles.

1090

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Parce que vous avez mentionné tout à l'heure un chiffre de 200 à 250 000 tonnes par année.

1095

M. PIERRE RONDEAU :

Je n'ai pas de calculatrice là...

1100

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais ça comprend...

1105

M. PIERRE RONDEAU :

... c'est par rapport à la population de l'Outaouais, à peu près le volume que ça génère par rapport à la population.

1110

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ça englobe tout à ce moment-là.

1115 **M. PIERRE RONDEAU :**

C'est ça.

1120 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Vous parliez de technologies que vous privilégiez, qui donnent une meilleure valorisation: tricompostage ou les procédés thermiques. Est-ce que vous avez une technologie parmi celles-là que vous trouvez plus intéressante?

1125 Je sais que madame Lussier est très concernée sur le choix des technologies. Peut-être que vous, monsieur le préfet, vous avez votre opinion également. Est-ce que ça englobe également le traitement thermique au plasma dans ces choix-là?

1130 **M. PIERRE RONDEAU :**

Au niveau de la gazéification, ça fait partie de. Ça fait que n'importe quelle technologie qui élimine nos déchets et qui nous rapporte quelque chose, soit le tricompostage ou la gazéification qui peut nous produire de l'énergie en bout de ligne, est sûrement, à mon avis, supérieure à un enfouissement à long terme.

1135 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

1140 Vous parliez d'une valorisation qui ferait en sorte qu'un lieu d'enfouissement ultime possiblement ne serait pas nécessaire. Est-ce que c'est ça que j'ai bien compris, que les déchets ultimes seraient réduits à un minimum dans vos intentions?

M. PIERRE RONDEAU :

1145 Si on parle de tricompostage, c'est réduit au minimum. Si on parle de la gazéification, le résidu de ça, ce n'est pas un déchet ultime, c'est une matière inerte qui peut servir à d'autre chose. Ce n'est pas obligé d'être enfoui, ça là. Ça fait que les données sont là.

1150 Pour une meilleure réponse technique, madame Lussier? Non? Mais c'est ça, là. En gazéification, c'est un produit inerte, ça peut servir de remblai ou faire de l'asphalte. Ça peut servir à peu près à n'importe quoi.

En tricompostage, oui, il y a du déchet ultime.

1155 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

On sait très bien que vous ne pouvez pas obtenir un 100 % de détournement de toutes

les matières résiduelles qui vont être destinées, qui vont être dirigées vers le centre de traitement. C'est quoi le pourcentage minimum que vous visez en termes de matières résiduelles à diriger vers un centre d'élimination ultime?

1160

M. PIERRE RONDEAU :

En tricompostage, on parle de plus au moins 25 %.

1165

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je parle globalement, oui.

1170

M. PIERRE RONDEAU :

En gazéification, ça peut être 5 %. Madame Lussier?

Mme CATHERINE LUSSIER :

1175

Si vous me permettez, les procédés de gazéification sont divers. On en a pour preuve au moins quatre ou cinq promoteurs qui offrent des technologies différentes. Donc, pour certains, on a un sous-produit, comme monsieur le préfet disait, qui se trouve être un vitrifiat qui peut être utilisé comme remblai. Donc l'ensemble des métaux serait contenu dans ce vitrifiat-là. Donc, il n'y a pas vraiment lieu d'avoir d'élimination.

1180

Par contre, il peut avoir d'autres sous-produits à valoriser. On parle du soufre, par exemple, ou d'autres procédés où il y a des choses qui restent à enfouir, mais qui doivent l'être de manière plus sécuritaire, par exemple chez Stablex à Blainville, des trucs comme ça.

1185

Donc, le volume est minime, mais il peut rester quand même des résidus à disposer. On n'a pas seulement de l'énergie à partir des déchets, évidemment.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1190

Et ce pourcentage-là, êtes-vous capable de donner un ordre de grandeur?

Mme CATHERINE LUSSIER :

1195

Monsieur le préfet a avancé le 5 %. J'aurais du mal à le dire précisément, justement parce que sachant que, d'une à l'autre, les technologies annoncent des performances très différentes. Mais pour le tricompostage, il est vrai que c'est de l'ordre de 20-25 % d'élimination.

LA PRÉSIDENTE :

1200 Et si la technologie de tricompostage était choisie, est-ce que vous verriez la nécessité qu'il y ait à ce moment-là un lieu d'enfouissement technique sur le territoire dans la région, si c'était le choix au niveau...

M. PIERRE RONDEAU :

1205 Bien, 20 ou 25 % de 250 000 tonnes, c'est 50 000 tonnes par année. Je ne sais pas si ça peut être rentable opérer un site en région là-dessus.

Mme CATHERINE LUSSIER :

1210 J'ajouterais qu'il y a deux aspects à cette réponse-là. D'abord, oui, il y aurait... comme on l'a dit, on n'est pas opposés à l'enfouissement sécuritaire des déchets, mais on veut mettre l'accent sur le reste et sur des mesures préalables pour réduire les quantités.

1215 Puis d'autre part, par exemple si on parle du tricompostage, bien, les déchets qui ressortent de ce procédé-là sont inertes. Donc, le recours à la sécurisation extrême de recueillir les biogaz et les lixiviats perd un peu son sens. On comprend que c'est la volonté du Québec de sécuriser les lieux d'enfouissement, mais un déchet ultime provenant d'un procédé de tricompostage est autrement moins dangereux que qu'est-ce qu'on enfouit directement via notre
1220 sac de poubelle actuellement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1225 Vous privilégiez la gestion publique de matières résiduelles. Donnez-moi quels sont les avantages et les désavantages de la gestion publique par rapport à la gestion privée.

M. PIERRE RONDEAU :

1230 Monsieur Carle. Il a une expérience là-dedans monsieur Carle.

M. RÉJEAN CARLE :

1235 Nous, au tout début du projet, le promoteur avait demandé, monsieur le préfet et moi, à nous rencontrer. On avait vu deux aspects peut-être positifs dans le sens qu'il nous annonçait l'adhésion de la population locale au projet. Et à ce moment-là, je ne me souviens pas exactement de combien de temps, trois ans ou quatre ans, nous connaissions peu des alternatives. Et l'enfouissement technique, c'était mieux que l'enfouissement en tranchée tel qu'on connaissait, alors c'était déjà un progrès. Mais ça, c'est il y a quelques années et les

choses ont beaucoup évolué depuis ces dernières années; et maintenant, on connaît mieux.

1240

Il y avait un aspect négatif qu'on lui avait exposé, c'était une gestion aussi névralgique par un entrepreneur privé, et on lui avait exprimé qu'on préférerait que ce soit un organisme public qui gère la gestion des matières résiduelles.

1245

Alors par rapport à la gestion privée, la gestion publique, notre préférence avait été mentionnée à ce moment-là. Et on comprend on pourrait philosopher longtemps là-dessus, mais je pense qu'un secteur aussi névralgique que la gestion des matières résiduelles, l'opinion commune souhaite que ce soit un organisme public qui fasse cette gestion. On ne parle pas du transport, la manipulation, mais la gestion finale, il est toujours préférable.

1250

La rigueur, je pense, passe avant le souci de profit, la protection de l'environnement passe avant le souci du profit. Alors, un organisme public est mieux placé pour gérer les matières résiduelles.

1255

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et même si ça coûte un peu plus cher.

M. RÉJEAN CARLE :

1260

Je ne sais pas si ça coûte plus cher. Actuellement je vous dis un comparatif, on a des voisins, pour ne pas les nommer, pas ceux qui sont concernés ici, qui nous offrent de l'enfouissement technique à 150 \$ la tonne, et il y a une compagnie privée, à laquelle j'ai assisté à une démonstration récemment à Ottawa, qui offre de la gestion par le traitement thermique à 60-70 \$ la tonne.

1265

Alors, je pense qu'il y a une comparaison possible là, mais je ne vois pas nécessairement qu'une gestion publique coûte automatiquement plus cher qu'une gestion privée.

1270

LA PRÉSIDENTE :

Et le fait que ce soit un promoteur privé qui propose d'implanter un lieu d'enfouissement technique sur la propriété du domaine de l'État, est-ce que vous avez une opinion sur cette question-là?

1275

M. PIERRE RONDEAU :

C'est les garanties là. Tout pourrait faire foi dans le contrat de partage des responsabilités, mais l'accès au site privé d'une telle importance est primordial pour une municipalité locale. La cueillette et le transport des déchets dans la majorité des municipalités

1280

sont à contrat avec des privés, mais le site appartient aux municipalités locales. Puis je trouve que c'est très, très important. Parce que la fermeture d'un site d'une telle importance ne pénalisera pas une seule municipalité, mais pénaliserait peut-être, si l'Outaouais est là, c'est 72 municipalités qui est là-dedans.

1285

Alors la gestion, je ne sais pas, moi, par entente intermunicipale, par régie intermunicipale ou quoi que ce soit, partenariat. Mais exclusivement privé, j'ai toujours eu des craintes là-dessus.

1290

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Juste pour que ce soit très clair, plus clair en tout cas pour moi, la collecte des déchets résidentiels, la matière résiduelle résidentielle, c'est la juridiction municipale.

1295

M. PIERRE RONDEAU :

Locale.

1300

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est la responsabilité municipale d'en faire la collecte. Est-ce que c'est la même chose pour les résidus des commerces, industries et institutions?

1305

M. PIERRE RONDEAU :

Dans les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, la plus grosse ville, c'est Maniwaki, c'est 4 200 habitants. Il n'y a pas de distinction entre les commerces, les institutions et le résidentiel, partout. C'est le même contracteur qui ramasse tout ça. On n'a pas la masse critique pour faire des contrats séparés.

1310

Les seuls endroits ou la seule chose distincte, ce sont nos grosses industries en foresterie, nos moulins à scie, nos moulins de panneaux et eux autres c'est une récupération-réutilisation à peu près à 100 % des résidus.

1315

Mais toute la collecte des matières résiduelles sur les 17 municipalités, résidentiel, commercial, institutionnel, c'est tout dans la même collecte. Il n'y a pas de volume appréciable pour faire la séparation de ça.

1320

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1325 Dans plusieurs mémoires, les gens parlent de l'importance de gérer les matières résiduelles et de les traiter près des centres de masse, d'éviter de transporter sur de longues distances des résidus.

1330 Comment vous voyez ça le fait que c'est un très grand territoire, l'Outaouais? Bon, il y a une grosse partie qui vient dans un rayon relativement près de Hull, peut-être 75 %, autour de ça, mais il y a quand même des zones plus éloignées. Alors, comment ça pourrait se gérer, ça?

M. PIERRE RONDEAU :

1335 Idéalement, c'est le moins de transport possible. Ça, c'est sûr. Est-ce qu'il y aurait une péréquation au niveau des résidants du nombre de transports ou du nombre de logements, je ne sais pas. Mais raccourcir le transport le plus possible pour la masse la plus critique qui est le Grand Gatineau, je pense que ça, c'est la volonté, mais ça dépend toujours de la technologie qu'on va employer.

1340

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Il pourrait avoir des technologies avec répartition sur le territoire.

1345

M. PIERRE RONDEAU :

Il y a des technologies qui peuvent être plus urbaines ou plus près du monde urbain que d'autres technologies. Un site d'enfouissement comme on prévoit là, je ne pense pas que la Capitale nationale nous laisse mettre ça dans le parc de la Gatineau. On s'entend?

1350

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lussier, un complément?

1355

Mme CATHERINE LUSSIER :

1360 Oui. Je voulais simplement, parce que monsieur Rondeau parle de péréquation, dans notre centre de traitement de boues de fosses septiques, c'est sûr qu'on a instauré justement pour s'adjoindre toutes les municipalités, dans le fond, les municipalités situées près du centre, qu'on pense pour le transport qui est effectué par les municipalités plus éloignées, et cet aspect-là a été amené au comité ad hoc de gestion des matières résiduelles dans l'Outaouais. Et ça, évidemment, c'était les professionnels, ce n'était pas les élus qui étaient autour de la table,

mais c'est une idée qui fait son chemin.

1365 Donc, dans le cas où la technologie choisie serait localisée près du centre de masse, donc de la ville, le groupe de travail s'organiserait pour que les municipalités éloignées aient un avantage à adhérer à la technologie également.

LA PRÉSIDENTE :

1370 D'accord au plan économique. Mais au plan des gaz à effet de serre, est-ce qu'il y aurait avantage à réduire aussi le transport pour justement les parties plus éloignées du centre de masse?

1375 **Mme CATHERINE LUSSIER :**

Malheureusement, je sais qu'il y a un promoteur qui a parlé, comme monsieur Francis disait tout à l'heure, d'un centre de traitement près de la ville ainsi qu'un petit centre de traitement plus éloigné, je n'ai pas en main les données qui me permettent de dire que c'est faisable.

1380 Par contre, on parle de la quantité de camions. Donc, même si, nous, on avait à voyager plus loin, compte tenu de la quantité de camions qui est moindre, ce serait des générations de gaz à effet de serre moins importantes que si la Ville avec sa masse importante se déplace.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être une dernière question. Alors, vous avez fait un Plan de gestion des matières résiduelles, dans lequel vous avez déclaré que vous découragez la création d'un lieu d'enfouissement technique régional.

1390 Comment cette déclaration de principe a été accueillie? Est-ce que c'est à l'unanimité ou c'est une grande majorité des maires qui ont voté dans ce sens-là?

1395 **M. PIERRE RONDEAU :**

Le Plan de gestion de matières résiduelles, il faut dire qu'il n'a pas été adopté le premier soir. Mais à la dernière version qui a été présentée, ça a été adopté à l'unanimité. Ça a été approuvé par le ministre du temps, monsieur Mulcair, je crois, qui était là. Alors, c'est un document officiel et ça a été admis par l'ensemble des maires.

1400 Et puis dans cette démarche-là, avant qu'on propose ça, on s'est renseignés sur

1405 d'autres technos. Puis les gens du comité d'hygiène du milieu ont fait des déplacements autant à Sorel-Tracy, Sherbrooke et à Pembroke pour voir des manières de faire, des technologies. Puis on est bien, bien conscients, on n'a pas juste lu auprès des technologies pour se renseigner, on est allés voir sur place ce qu'il en est.

1410 C'est pour ça qu'on dit que les LET, peu importe le type d'enfouissement, la réglementation est faite aujourd'hui, et je peux vous dire que je me rappelle des dépotoirs dans les ravins et puis les premiers dépôts en tranchée et les LES, ils se font toujours avec les matériaux ou les déchets qu'on connaît aujourd'hui. C'est un site qu'on pense d'instaurer pour les vingt prochaines années, on ne sait pas ce qu'on va produire dans vingt ans comme déchets. C'est ça qui est le plus inquiétant. Alors cacher ça, ces déchets-là, à nos enfants, moi, je trouve ça déplorable et je pense que, en 2007, on peut faire mieux tout le monde ensemble.

1415 **LA PRÉSIDENTE :**

1420 Puis comment vous voyez ça une demande d'autorisation sur trente ans? Parce que justement les plans de gestion, c'est sur cinq ans, et vous avez l'opportunité aux cinq ans de revoir les données d'un plan de gestion et vous devez le faire avec votre population. Alors, comment vous voyez ça le fait que c'est une demande pour trente ans?

M. PIERRE RONDEAU :

1425 C'est la loi qui permet ça. Puis être promoteur, je demanderais le CA pour trente ans aussi. Mais je ne pense pas devenir promoteur d'un LET.

LA PRÉSIDENTE :

1430 Mais comme gestionnaire. Moi, je vous parle comme un gestionnaire d'une MRC.

M. PIERRE RONDEAU :

1435 Je ne donnerais pas de certificat d'autorisation à un LET.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, merci, je crois qu'on n'a pas d'autres questions.

1440 On va prendre une pause de quinze minutes.

M. PIERRE RONDEAU :

Merci.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage.

1450

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1455

Monsieur Éric Frigeault. Bonsoir!

M. ÉRIC FRIGEULT :

1460

Moi, je suis récemment arrivé dans la région, je ne suis pas exactement ici, je suis dans la région de Wakefield, mais j'ai grandi, j'ai passé toute ma vie dans la région de Lachute. Donc peut-être un peu pour vous ici la commission, mais aussi peut-être pour les gens de la région, j'aimerais partager quelques expériences que j'ai vécues au cours de ma vie, spécialement les dernières années.

1465

L'année dernière, le site a été passé au privé et puis j'ai un ami qui a une ferme biologique de légumes qui est située à 7 kilomètres à vol d'oiseau du site d'enfouissement. C'est ça, depuis un an... ça va?

1470

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Juste pour préciser. Le site auquel vous faites allusion, c'est celui de Lachute?

1475

M. ÉRIC FRIGEULT :

Oui, le site d'enfouissement de Lachute, oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

1480

M. ÉRIC FRIGEULT :

1485

Et puis c'est un bon ami à moi. Depuis l'an dernier, il a vu vraiment une grosse différence. Quand les vents dominants sont sur son côté, c'est affreux. Il a une ferme biologique de légumes. Puis si ça continue comme ça, il va peut-être même être obligé de

fermer ses portes. Je sais qu'il y a plusieurs fermiers dans la région de Mirabel autour du site d'enfouissement de Lachute, qui ont aussi des terres qui sont maintenant impropres à la culture. Il y a des nappes phréatiques qui ont été atteintes aussi dans la région de Mirabel.

1490 Moi, pourquoi je suis ici surtout, c'est qu'à Lachute, c'est un gros bloc d'argile. Et on nous disait, nous, à Lachute que c'est pratiquement presque... il n'y a pas de fuite possible parce que l'argile retient bien les liquides. Et ça me fait vraiment peur pour la région ici parce que comme certaines personnes avant moi ont mentionné, les espèces de membranes – je ne suis pas vraiment spécialiste là-dedans – les espèces de membranes qu'ils comptent mettre, je veux
1495 dire si ça perce, ces membranes-là, c'est vraiment un terrain sablonneux dans ces coins-là près de deux rivières, ça fait que moi, je considère vraiment que c'est courir à une catastrophe ce projet-là pour l'environnement, les rivières, les écosystèmes.

1500 Il y a plusieurs préfets, maires qui sont venus parler. Et je comprends les considérations économiques que les MRC, les mairies ont à faire face. Mais je me demande finalement une rivière, ça coûte combien? Un écosystème, ça coûte combien?

1505 Ça fait que comme je dis, je comprends, je n'ai pas de jugement là-dedans. Je comprends que ce n'est pas facile être un maire, puis des fois les petites communautés ont beaucoup de responsabilités, tout ça, mais je pense qu'il faut vraiment penser à notre avenir, notre futur, nos enfants.

1510 Juste pour revenir à d'où je viens à Lachute, présentement à Lachute, on accueille 20 % des déchets du Québec, puis pour ceux que ça peut intéresser, je tiens mes chiffres de S. O. S. Déchets, qui est une coalition qui a été mise sur pied en 2002, je crois, suite à une demande d'agrandissement du site d'enfouissement de Lachute de 65 hectares.

1515 Je sais qu'il y avait eu une audition du BAPE aussi à Lachute. Vous aviez fait – je ne sais pas même si c'était vous, moi je n'étais pas là – mais vous aviez fait 68 recommandations à cette époque. C'était le ministre Mulcair qui était ministre de l'Environnement, puis il y avait eu 68 recommandations, la plupart contre, puis le projet avait quand même été accepté par monsieur Mulcair. Ça fait que j'espère que cette fois, madame Beauchamp, tout dépendant de vos recommandations, qu'elle va prendre vraiment en considération de ça.

1520 Puis, pour le 20 % que je disais, il y a Sainte-Sophie, Lachenaie et puis Lachute qui consistent en trois sites d'enfouissement technique qui, à eux trois, reçoivent 50 % des déchets de la province de Québec.

1525 Mon père habite à 8 kilomètres à vol d'oiseau du site d'enfouissement à Lachute. Quand les vents sont dominants vers sa maison, il ne peut pas faire sécher son linge dehors. Il y a une espèce d'odeur d'œuf pourri qui plane dans l'air quand le vent vient vers Lachute et vraiment, on peut vivre avec ça, c'est une odeur qui... c'est psychologique, c'est tout le temps là, on s'y

habitue un petit peu, mais je crois que chaque être humain a droit à une qualité de vie, et je ne souhaite pas ça aux gens de la région ici.

1530

Il y a aussi des facteurs, ici je crois on parlait d'autoroute, tout ça, la 301, la 105. C'est quand même pas si mal parce que les réparations de ces routes-là sont distribuées aux contribuables québécois comme c'est des chemins provinciaux, mais à Lachute aussi on a la 148 qui est un chemin vraiment fréquenté par les camions de déchets et puis, ça aussi, c'est une route provinciale. On a l'autoroute 50 aussi que les camions de déchets prennent beaucoup, mais il y a quand même quelques rues de Lachute qui sont utilisées par les camions de déchets, puis ça, c'est les contribuables de Lachute qui ont à réparer ces rues-là.

1535

Ça fait que je ne le sais pas exactement ici comment ça se passerait, là, mais je trouve ça un peu injuste aussi que ça soit un groupe de citoyens qui payent pour les déchets d'une partie de la province de Québec.

1540

Et puis on a une Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui finit, en tout cas si j'ai bien compris, les études, tout ça, sont supposées d'être finies en 2008, il est supposé d'avoir des mises en œuvre qui se font à partir de 2009. Ça fait que je crois qu'au niveau de la population en général, tout le monde qui sont assis ici dans la salle, on a, je pense, à se questionner aussi sur notre futur, notre avenir, comment on gère nos déchets. C'est, oui, une responsabilité peut-être de MRC, de mairies, de province à la limite, mais je crois que c'est nous qui consommons ces biens-là puis qui, selon moi, faisons beaucoup de gaspillage.

1545

Ça fait que je souhaite vraiment que cette politique-là, ça serait même – je ne sais pas si ça peut être une recommandation – mais moi, je préconise beaucoup plus ça comme approche, la réduction des déchets, puis vraiment une gestion de les localiser dans chaque municipalité, MRC, je ne sais pas moi, je ne suis pas maire, je ne suis pas politicien, je suis un simple être humain qui s'inquiète vraiment pour l'avenir.

1550

Je voulais aussi vous dire, j'ai vécu une expérience et ça fait déjà trois ans environ de ça, je suis allé chercher de l'argile. Comme le site d'enfouissement à Lachute est un gros bloc d'argile, quand ils agrandissent le site, des fois ils creusent un petit peu l'argile, puis j'avais pris une formation à cette époque-là en maison de ballots de paille, puis je voulais aller chercher de l'argile pour essayer la technique, puis j'ai été sur le site environ 45 minutes pour remplir un «trailer», j'ai été vraiment estomaqué de voir le montant de camions de vidanges que j'ai vus dans ce 45 minutes-là.

1560

C'était une grosse montagne avec des camions avec des grosses roues de métal qui écrasent les déchets, ça s'enfouit mieux, mais souvent les déchets, quand ils ne sont pas enfouis dans notre cour arrière, on a tendance à penser peut-être qu'ils disparaissent. Même moi qui habite Lachute. C'est vraiment à ce moment-là que j'ai pris conscience du montant de

1565

déchets incroyable qui pouvait arriver sur ce site-là.

1570

Je ne suis pas allé passer plusieurs journées pour voir si c'était répétitif comme ça, mais moi, on m'a dit qu'il y avait au moins au-delà de 100 véhicules, 100 gros camions de déchets quotidiennement au site d'enfouissement de Lachute. Ça part de Gatineau, ça va jusqu'à Mont-Laurier; en tout cas, il y a beaucoup de municipalités qui dompent leurs déchets chez nous. Et vraiment là, je souhaite pas ça à personne.

1575

Donc, si je suis ici, c'est vraiment pour m'opposer à ce projet-là. Je crois que c'est des risques que ça ne vaut pas la peine de prendre. Les technologies sont là.

1580

Comme je disais au début, je comprends les maires, ce n'est pas facile économiquement, mais je crois que le gouvernement, qui dit sur toutes les tribunes en plus de ce temps-là que le gouvernement a une approche de développement durable, si les municipalités ont vraiment de la difficulté à prendre des décisions peut-être qui coûtent plus cher, bien moi, je crois que ça vaudrait la peine, je serais prêt à payer, à contribuer pour qu'il y ait une meilleure gestion des déchets. Parce que c'est ça, pour moi, un écosystème, ça n'a pas de prix. Décontaminer une rivière, ça non plus je ne crois pas qu'il y ait une municipalité qui peut se permettre ça.

1585

Et je crois bien que ça a fait le tour du message que je voulais lancer aujourd'hui. En tout cas, je peux confirmer la crainte de plusieurs personnes qui ont parlé aujourd'hui, dont les véhicules. Ah! oui, je voulais aussi dire qu'il y a eu des personnes qui ont eu des graves problèmes de glande thyroïde dans le coin de Mirabel aussi, où il y a eu la fuite et une contamination de nappe phréatique. Il y a des gens qui ont eu le système nerveux atteint, qui font de l'insomnie, plusieurs problèmes de gastro, vomissements, tout ça. Les gens de ce coin-là sont «plugués» sur leur radio pour voir quand est-ce qu'ils peuvent boire l'eau, quand est-ce qu'il faut la faire bouillir, tout ça.

1590

1595

Ce n'est pas une situation facile, je parle aussi en tant que Lachutois parce que j'ai vécu ma vie là, je viens d'arriver dans le coin, puis je comptais vraiment pas partir de Lachute puis me réinstaller dans le même genre d'environnement, surtout si loin. Ça fait que, voilà. C'est ce que j'avais à dire.

1600

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne nous avez pas parlé des goélands. Est-ce qu'il y a des problèmes de ce côté-là aussi?

1605

M. ÉRIC FRIGEALT :

Bien, l'expérience que je vous ai parlé quand je suis allé cueillir l'argile. . .

1610

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1615 **M. ÉRIC FRIGEAULT :**

. . . j'ai mis une casquette. Oui, c'est vraiment atroce. Mais ils sont quand même localisés où il y a le site d'enfouissement. C'est immense. Il y a, comme je vous dis, la décision que le ministre Mulcair a accepté en 2003 si je me souviens bien, c'est un agrandissement de 65
1620 hectares. Je ne me souviens plus exactement combien avait déjà le site, mais ce 65 hectares-là en plus a été utilisé sur des terres agricoles. Donc, je trouve ça complètement illogique de transformer des. . . parce que la région d'Argenteuil–Deux-Montagnes sont parmi les meilleures terres agricoles du Québec.

1625 En passant aussi, Naya, la compagnie d'eau Naya, utilise une nappe phréatique de Lachute pour remplir ses bouteilles. Donc, j'ai aucun doute que Naya doit faire des bons tests, ils ne prendraient pas de risque là, mais la nappe phréatique est quand même pas tellement loin du site d'enfouissement. C'est ça.

1630 Ça fait que oui, les goélands, il y a un gros problème mais il est vraiment localisé sur le site d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

1635 Mais ils partent à voler à un moment donné?

M. ÉRIC FRIGEAULT :

Oui, oui, ils volent mais c'est plutôt les gens qui travaillent sur le site d'enfouissement qui ont ces problèmes-là. C'est pas les gens qui habitent autour. À ma connaissance, ce n'est pas le
1640 gros problème. C'est vraiment les odeurs.

Puis sur la 148 entre Mirabel et Lachute, les gens qui habitent cette rue-là, il y avait eu une émission en 2001 à JE justement à ce sujet-là, puis il y avait un caméraman qui filmait la rue,
1645 puis on voyait vraiment, il y a quasiment un camion de vidanges qui passe à toutes les deux minutes. Puis ils roulent pas à 50 kilomètres/heure là, ça rentre au poste.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1650 Vous êtes ici à titre privé ou êtes-vous membre d'une coalition ou d'une organisation qui s'oppose au projet?

M. ÉRIC FRIGEALT :

1655 Non, je suis ici à titre d'être humain, puis quand j'ai su qu'il y avait votre commission...
j'ai une amie, pas qui fait partie de la coalition mais qui est venue aux premières audiences, tout
ça, puis qui m'a parlé de ça, puis j'ai pas hésité, j'ai appelé. J'ai voulu m'inscrire juste pour venir.
Parce que des fois, on peut avoir des craintes. Les gens ont des craintes de trafic. Il y en a qui
1660 ont parlé qu'il peut y avoir des risques environnementaux, tout ça. Moi, j'ai grandi à Lachute, j'ai
passé la majeure partie de ma vie, puis je voulais venir partager ça un peu pour faire réfléchir les
gens aussi du milieu, puis vous.

Parce que pour moi, l'enfouissement, qu'il soit technique, sanitaire, pour moi, c'est le
Moyen-Âge. Il y a tellement de technologies disponibles qui sont tellement moins dangereuses,
1665 moins risquées, que je ne comprends pas qu'on puisse... bien, je comprends. La plupart du
temps, ce que j'entends, c'est économique, mais c'est pour ça que peut-être le gouvernement ou
la ministre de l'Environnement, madame Beauchamp, si elle tient à cette approche-là de
développement durable vraiment, elle peut peut-être les aider, elle, les MRC, les municipalités,
peu importe.

1670

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre témoignage.

M. ÉRIC FRIGEALT :

1680

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1685 Nous invitons madame Denise Larocque-Renaud, s'il vous plaît. Bonsoir!

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

1690 Bonsoir, madame ! Monsieur le commissaire, bonsoir! En premier lieu, je voudrais dire
merci au BAPE de me permettre enfin de faire valoir mon opinion sur la possibilité d'implantation
d'un LET dans ma Municipalité Danford Lake.

J'ai déposé devant vous un mémoire personnel dans lequel je relate la courte expérience

1695 que j'ai eue en tant que membre du comité environnemental mieux connu sous l'appellation à Danford Lake : Watchdog Committee.

1700 Depuis les derniers seize mois, j'ai fait de la cueillette d'informations sur la gestion des matières résiduelles afin de comprendre un peu plus le dossier complexe dans lequel je me suis impliquée. J'en ressors aujourd'hui beaucoup plus informée des enjeux et encore plus convaincue que le sort de Danford Lake n'est pas de devenir un mégasite d'enfouissement régional pour les prochains 30 ans. Je suis certaine que tout au long de ces audiences, vous comprendrez l'attachement que nous avons tous pour ce coin de pays, ce God's country.

1705 Quand on choisit de vivre en région, on sait d'emblée que ça ne sera pas toujours facile, qu'il faudra faire preuve de bon sens, de débrouillardise, mais ce choix n'exclut pas la concertation, la diffusion d'information, surtout lorsqu'on met sur pied un comité censé représenter la population et ses opinions.

1710 On s'attend à ce que nos élus nous tiennent informés, que notre opinion soit entendue autant que les contribuables de grande ville comme Gatineau ou ailleurs le sont lorsque vient le temps de décider d'enjeux majeurs, comme c'est le cas qui nous amène devant vous.

1715 Dans tout ce dossier, rien de tel. Un conseil qui ne daigne pas répondre aux inquiétudes de ses citoyens, qui choisit la confrontation au lieu de la conciliation, un village scindé par manque de clarté et d'information pertinente dans un dossier qui pourrait changer notre style de vie à jamais.

1720 Mon souhait le plus cher est que lorsque les audiences prendront fin, les contribuables de Danford Lake et toutes les personnes qui ont œuvré dans ce dossier reprendront confiance dans un système qui leur a fait défaut depuis deux ans. Ils sauront que leur opinion est importante, que leur implication aura fait la différence entre un projet imposé versus un projet clair, conforme aux objectifs que la municipalité s'est fixés dans sa déclaration aux citoyens.

1725 Ils auront aussi la conviction que la décision qui sera rendue par la ministre Beauchamp sera prise après un examen minutieux de tous les faits et que cette décision aura un impact dans les orientations du Plan régional de gestion des matières résiduelles en Outaouais. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1730 Merci. On a beaucoup entendu des gens ce soir, mais aussi dans les mémoires qu'on va recevoir, qu'on va entendre au cours des prochains jours, qu'il y a une difficulté, il y a un affrontement entre les tenants du projet puis les opposants du projet. Est-ce que vous pensez qu'une réconciliation est possible? Et qu'est-ce qu'il faut faire pour que la paix sociale revienne?

1735 **Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :**

1740 Une réconciliation est toujours possible mais, je vais vous dire, jusqu'à il y a trois jours où le maire a convoqué une réunion spéciale pour que la municipalité adopte une résolution d'unanimité envers le projet, ce qui a été contesté par une des citoyennes, madame Charlene Scharf qui est aussi conseillère à la Municipalité de Danford Lake, alors si on veut que le village redevienne ce qu'il était il y a peut-être quatre, cinq ans avant que tout ça débute, la seule façon que moi je vois, c'est de enfin répondre aux citoyens et d'avoir un droit de parole, un vote qui soit tenu pour que cesse... tous les gens qui disent : «Bien, c'est nous autres qui a raison. On a la majorité. C'est vous autres », tout ça, ça ne sera jamais résolu tant et aussi longtemps que les gens ne mettront pas un X, n'auront pas une voix. Puis on s'est fait promettre ça tellement souvent, que je ne le sais pas vraiment. Ça me désole de voir que je suis partie de la ville pour m'installer dans un coin de pays il y a plus de 30 ans, puis être obligée de vivre ça. C'est vraiment désolant.

1750 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Madame Larocque-Renaud, vous avez participé au comité de surveillance sur votre initiative ou quelqu'un vous a invitée? Et qui vous a invitée à participer?

1755 **Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :**

1760 C'est à la suite d'informations qui circulaient dans le village qu'il y avait un comité qui serait mis sur pied, suite à la demande du gouvernement pour faire la mise à jour de notre dépôt en tranchée. Alors, je suis allée à une première rencontre. Il y avait quelques gens du village. On a eu de l'information. Monsieur Rouleau était présent. Alors, j'étais intéressée. J'ai pensé comme tout bon citoyen que, définitivement, la façon dont on gérait nos déchets se devait d'être faite de façon plus à jour.

1765 Et ensuite, je suis retournée dans un deuxième temps et puis, là, on mettait sur pied le comité proprement dit. Il y avait tellement peu de gens. On a élu des personnes secrétaire, président, trésorier, ainsi de suite. J'ai été élue. On m'a demandé de siéger à titre de secrétaire, ce que j'ai accepté. J'ai fait la rédaction de quelques procès-verbaux. Et à la troisième ou quatrième rencontre, il y avait une rumeur qui circulait à l'effet que monsieur Rouleau, le promoteur, la firme LDC, avait rencontré quelques citoyens pour leur offrir d'acheter leur propriété qui était mitoyenne ou très près, les propriétés les plus près du site proposé d'enfouissement.

1770 Alors, quand j'ai posé la question au promoteur : «Est-ce que c'est vrai que vous faites ça? » «Oui, c'est vrai, mais ce sont des ententes, ça va être seulement valide si le projet est

1775 accepté et c'est à la valeur marchande que les propriétés seraient achetées.» Il y a quelqu'un qui a dit : «Bien, tout le reste de nous autres, qu'est-ce qu'on va faire si nos propriétés descendent de valeur?» Alors, la réponse a été : «Bien, il n'y a pas grand-chose à faire. Je ne suis pas pour me mettre à acheter le village en entier.» Ça, ça a resté comme ça. Ça, ça m'a irritée quelque peu.

1780 Ensuite, la prochaine chose qui s'est passée, c'est qu'à une autre rencontre est arrivé le promoteur avec son consultant en communication, et c'était parce que je m'étais intéressée au dossier de gestion des matières résiduelles et plus particulièrement j'avais entendu parler du dépot de Cantley, et c'est la même personne qui représentait les propriétaires du dépôt de matériaux secs de Cantley qui était le directeur des communications de la firme LDC. Tout de suite, je me suis dit : «Non, là, il y a quelque chose qui marche pas.» J'ai soulevé cette question-
1785 là. Ça a été une espèce de rebuffade en disant : «Bien, non. Tout est correct.» Mais ça, ça m'a laissé un goût très amer.

1790 On a commencé à poser des questions, des gens qui m'ont téléphoné, des gens de la communauté m'ont téléphoné pour avoir des informations. Je les ai transmises à une autre rencontre et, là, la communication s'est arrêtée là. On ne pouvait plus avoir de réponse. Le maire était toujours présent, il nous disait : «Vous allez avoir des réponses dans une audience publique.» On a eu des audiences publiques, les réponses ne sont pas venues. Ensuite, on s'est fait dire : «Non, ce n'est pas l'endroit pour avoir les réponses. Ça va être au BAPE. Le BAPE, c'est le seul endroit, c'est là que vous allez pouvoir avoir un référendum.» Alors, toutes
1795 ces informations-là, plus ça allait, plus c'était faussé.

Alors, j'ai décidé de démissionner du comité parce que j'en pouvais plus. Je trouvais ça ridicule vraiment. Et puis, ensuite, j'ai joint la coalition, mais là je présente à titre personnel.

1800 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

J'aurais une autre question. Est-ce que c'est l'ampleur du lieu d'enfouissement, le volume qui est proposé comme élimination? Est-ce que si c'était un projet de moins grande envergure, de plus petit volume, ça serait moins inquiétant, ça serait plus acceptable, selon vous, pour les
1805 résidants de Danford Lake?

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

1810 Au tout début du projet, oui, j'ai même dans ma lettre de démission du comité environnemental, j'ai déposé une lettre dans mon mémoire, j'ai fait part de cette approche-là. Je me suis dit, je me disais, il faut qu'on se prenne en main. Il faut qu'on trouve des solutions. Mais cette solution-là d'importer les déchets de quatre MRC et de la Ville de Gatineau dans une municipalité de quelque 200 habitants, je trouvais ça absolument aberrant. Alors, c'est pour ça

1815 que oui, j'ai dit à un moment donné : «Je serais prenante si le Pontiac voulait se prendre en main
puis qu'on avait un lieu d'enfouissement technique pour le Pontiac.» Alors, nos déchets dans
notre cour.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1820 Et ce lieu d'enfouissement là pourrait être dans Danford Lake, s'il était viable.

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

1825 Ça, c'était mon opinion à ce moment-là. C'est complètement changé maintenant, parce
que j'ai vu, j'ai lu, j'ai constaté qu'il y a tellement d'autres façons de traiter nos déchets. Il y a des
technologies nouvelles et on est passé l'heure de l'enfouissement. Alors, je ne suis plus de cette
opinion-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1830 Très bien. Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

1835 Madame, lorsque vous avez été à la première réunion de ce qui a été le comité de
surveillance, le comité de citoyens. . .

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

1840 Oui, c'est ça. En fait, ça devait être le comité de gestion environnementale,
Environmental Management Committee. Et ce comité-là, une fois le lieu d'enfouissement
approuvé, deviendrait le comité de surveillance.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Mais le départ de tout ça, ça a été une réunion pour parler de. . .

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

1850 Du projet.

LA PRÉSIDENTE :

1855 . . . du projet?

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

C'est ça, oui, tout à fait.

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Parce que j'avais compris que c'était pour parler de l'actuel dépôt en tranchée.

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

1865

Le projet comme on le comprenait, comme la majorité des citoyens, des contribuables comprenait, c'était ça. C'était de fermer le dépôt en tranchée et de l'améliorer pour avoir un lieu d'enfouissement technique. Mais il n'y a pas grand-monde qui ont pensé à ce moment-là que c'était pour un lieu d'enfouissement technique régional. C'est une ampleur qui n'a pas été abordée au tout début du comité.

1870

LA PRÉSIDENTE :

Et l'information ne vous avait pas été donnée lors de la première réunion de la quantité, le volume?

1875

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

Pas du tout. J'ai relu les notes, j'ai regardé. Ça a peut-être été mentionné très brièvement, mais l'accent n'a jamais été mis là-dessus comme ce l'est maintenant, comme on l'a compris quelques mois plus tard, lors de la première audience, la première consultation publique.

1880

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci pour votre témoignage.

1885

Mme DENISE LAROCQUE-RENAUD :

Merci.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Madame Michèle Borchers, s'il vous plaît.

1895

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Madame la présidente, monsieur le commissaire, bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1900

Bonsoir!

Mme MICHÈLE BORCHERS :

1905

Bonsoir, mesdames et messieurs ! Merci de nous accorder ce temps de parole si précieux. J'ai envie de dire merci au BAPE d'exister tout simplement.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

1910

(fin à la page 3 : ... inévitablement dans la masse de déchets à enfouir)

Ce doit être d'ailleurs pourquoi le directeur régional du ministère des Ressources naturelles écrit le 1^{er} juin 2007 que le gouvernement du Québec a intérêt à vendre le terrain au promoteur et non pas – je cite - «à conserver un terrain public susceptible d'être contaminé à la fin de son utilisation. »

1915

L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

Je vous remercie de votre attention.

1920

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame. Dans votre mémoire, vous souhaitez qu'il y ait une meilleure définition du concept d'acceptabilité sociale par l'établissement de critères. Pourriez-vous. . .

1925

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Développer?

1930

LA PRÉSIDENTE :

. . . donner des pistes sur votre vision de ces critères?

Mme MICHÈLE BORCHERS :

1935

Oui. Je ne suis pas sociologue. Je pense que ça, c'est un travail qui doit être fait en équipe, mais il est clair que, actuellement, on nage en plein brouillard, il n'y a aucun critère qui a été défini et, par conséquent, on s'en remet à l'arbitraire et à la bonne volonté d'une municipalité et d'un promoteur pour établir eux-mêmes ces critères.

1940

Alors, le promoteur et la municipalité ont trouvé dans ce cas présent que, ma foi, les saisonniers, les résidents saisonniers, ce n'était pas très important, que c'était seulement les résidents permanents, ce qui est, à mon avis, une drôle de conception pour un projet régional, et il me semble que là, le ministère ne devrait pas quand même laisser les gens nager en plein brouillard et qu'il devrait leur donner des pistes. Et ça, à mon avis, c'est une équipe qui devrait établir ces critères-là.

1945

1950

Évidemment, je pense, la première chose qui me vient à l'esprit, c'est le référendum. C'est évident que les gens ne comprennent pas pourquoi une décision aussi importante peut être envisagée sans qu'on leur demande pas d'abord ce qu'ils en pensent par voie de référendum. Et là, on a mis, j'ai l'impression, la charrue avant les bœufs.

LA PRÉSIDENTE :

1955

Parmi les critères, est-ce que l'équité est un élément important d'après vous?

Mme MICHÈLE BORCHERS :

1960

Bien ça, c'est évident. L'équité sociale, ça ferait partie de ces critères-là, oui. L'équité sociale, c'est quelque chose à mon avis qui est absolument fondamental. On ne peut pas demander à un petit groupe de gens de supporter le fardeau de toute une communauté simplement parce qu'il faut mettre quelque chose quelque part. À mon avis, ça, c'est complètement. . . Et le syndrome d'ailleurs du pas-dans-ma-cour, on peut le renverser aussi. Parce que si c'est vraiment un syndrome, un principe qu'on veut appliquer, alors il faudrait aussi regarder la Ville de Gatineau et lui demander : «Mais alors, pourquoi vous ne le voulez pas dans votre cour, vous, si c'est aussi facile que ça?»

1965

1970

Et ça, je l'ai entendu tellement souvent au cours des deux dernières années, que j'ai beaucoup de mal à contenir mes émotions quand j'entends ça. Et, oui, je trouve qu'il y a quelque chose d'indécent à vouloir sacrifier, pas seulement une communauté humaine, mais il faut aussi songer à la nature qui elle ne peut pas se défendre.

1975

Le petit garçon ce matin a parlé au nom de ses animaux, j'ai trouvé ça très touchant. C'est vrai que les animaux ne peuvent pas parler, la rivière Picanoc ne peut pas parler et pourtant, s'ils étaient là aux audiences, ils pourraient aussi vous dire qu'ils n'en veulent pas de ce projet. Alors, ce n'est pas parce que la nature ne peut pas s'exprimer, qu'on doit la mettre de côté. Et ça, je trouve que c'est vraiment important qu'un enfant vienne nous rappeler ça. Et je crois que vous allez aussi l'entendre de la part d'autres citoyens certainement.

1980

LA PRÉSIDENTE :

Et l'équité entre les générations, parce que ça fait aussi partie du concept de

développement durable. . .

1985 **Mme MICHÈLE BORCHERS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1990

. . . pour vous, est-ce que c'est un élément à prendre en considération?

Mme MICHÈLE BORCHERS :

1995

Bien oui, bien entendu. Je veux dire, le développement durable, c'est justement penser aux générations futures et penser aux générations à venir. Et ce qu'on fait avec un site d'enfouissement, à toutes fins pratiques, c'est stocker des matières résiduelles qui échappent à notre vue comme si elles n'existaient plus, mais elles sont toujours là. Il faut quand même savoir que les sacs de plastique vont mettre 500 à 600 ans pour se dégrader. Donc ça, ce n'est pas des déchets qui vont être biodégradables comme ça en quelques années. Ça va être là pour des siècles. Ça va rester là pour des siècles.

2000

Alors, ce qu'on ferait avec un site d'enfouissement, c'est de mettre ça dans un trou en se disant : «Bien, on se débarrasse de ça pour nous maintenant, parce que nous, on vit dans le court terme, on en a pour 20 ans et après nous, le déluge.» C'est totalement inacceptable.

2005

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Dans la possibilité où un projet de valorisation énergétique ou de tricompostage était présenté dans la région, à quelque part dans la grande région de l'Outaouais, comment vous pensez, qui viennent quand même avec leur niveau de problèmes qui sont d'une autre nature, comment ces projets-là seraient acceptés? Est-ce que vous pensez qu'une municipalité l'accepterait facilement?

2010

2015 **Mme MICHÈLE BORCHERS :**

Écoutez, oui, parce qu'on ne parle pas du tout des mêmes dimensions. Là, le site d'enfouissement, on parle de dizaines d'hectares. En fait, le projet au complet avec la zone tampon, avec les infrastructures, etc., je crois que c'est quelque chose comme près de 300 acres. Si on regarde, par exemple, la gazéification au plasma, c'est quatre acres. C'est même pas deux hectares. Alors, on ne parle pas du tout des mêmes dimensions.

2020

Au point de vue pollution, ce n'est pas comparable puisque c'est, à toutes fins

pratiques, pratiquement pas polluant. Il y a ce vitrifiat qui est récupéré.

2025

Mais je voudrais aussi quand même parler de l'incinération maintenant parce qu'elle est très populaire en Europe et ils ont maintenant des techniques de nettoyage des gaz qui sortent des incinérateurs, qui font en sorte que ces gaz ne sont pratiquement plus polluants ou polluants à des niveaux qui sont tellement bas qu'ils sont acceptables. Et si la Suède qui est un petit pays, si l'Allemagne qui est un petit pays trouvent des endroits où les gens acceptent ça, je crois que c'est parce que ça veut dire qu'ils sont arrivés à un niveau de technicité tellement performant que, effectivement, les gens peuvent les accepter.

2030

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2035

Et vous pensez qu'ils sont acceptés facilement, sans un niveau d'opposition qui serait différent mais qui aurait quand même un niveau d'opposition.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

2040

Écoutez, oui. Oui, oui, bien sûr. Mais je crois qu'il y a opposition et opposition. Je crois que tout est dans les proportions. Si on me dit, par exemple, qu'on va installer près de chez moi une usine de gazéification au plasma sur quatre acres de terre, j'aurais aucun problème avec ça. Mais, par contre, si on me dit qu'on va installer un lieu d'enfouissement technique de près de 300 hectares ou 300 acres, là vraiment, non, ce n'est pas la même chose pour moi.

2045

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2050

Vous dites que vous avez appris que les deux compagnies qui ont réalisé les études d'impact, Teknika et Fondex, exploiteraient l'ensemble du site d'enfouissement.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

2055

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est tiré d'où cette information-là?

2060

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Bien ça, ça vient d'une lettre que le promoteur a écrite – je l'ai ici – que le promoteur a écrit au président de l'Association du Lac Danford et des lacs environnants, c'était le 23

2065 décembre 2005, et il a écrit que la compagnie Fondex et Teknika venaient de fusionner. Il y a eu une fusion donc de ces deux compagnies et qu'elles seraient associées à l'exploitation du projet.

2070 Et je dois vous dire que quand nous, on a lu ça, on s'est dit non, mais écoutez, déjà la loi permet au promoteur d'être lui-même juge et partie en faisant l'étude d'impact et en la finançant, mais alors si en plus, après, il faut que ceux qui ont fait l'étude d'impact soient associés au bénéfice économique de l'exploitation, alors là, je trouve que le système, il y a quelque chose qui ne marche pas.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2075 Est-ce que cette lettre-là a été déposée à la commission?

Mme MICHÈLE BORCHERS :

2080 Oui. C'est une de mes annexes.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est bien. Merci.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame.

2090 Alors, nous invitons maintenant le porte-parole de la Municipalité de La Pêche, monsieur Robert Bussières.

2095 Alors, avant de vous entendre, monsieur Bussières, je voudrais faire une petite annonce. S'il y a des gens qui souhaitaient témoigner samedi après-midi, qui sont ici dans la salle, souhaitaient témoigner lors de la séance du 16 juin à compter de 14 h, bien, l'indiquer à la coordonnatrice. Nous allons pouvoir entendre une personne après votre témoignage.

M. ROBERT BUSSIÈRES :

2100 Bonsoir, madame, monsieur! Premièrement, je voudrais vous remercier de nous permettre de prendre parole ce soir. Robert Bussières, maire de la Municipalité de La Pêche. La Pêche est située au sud de la Municipalité de Low et à une vingtaine de kilomètres au nord de la grande Ville de Gatineau.

La Pêche est une municipalité d'une superficie de 600 kilomètres carrés, parmi l'une des

2105 plus grandes au Québec, avec une population permanente de 7 500 habitants et de près de 4
000 villégiateurs qui ont des chalets chez nous. Une municipalité de 100 lacs.

2110 Premièrement, nous nous opposons, et d'ailleurs nous avons fait parvenir à votre
ministère et à la ministre une résolution unanime qui fait en sorte que nous nous opposons à la
venue d'un site enfouissement technique à Danford. Les impacts, autant pour notre municipalité
que pour tous les citoyens de l'Outaouais, nous croyons que ces impacts seront très
considérables. Nous jugeons que nous ne pouvons pas hypothéquer l'avenir de nos générations
2115 simplement pour résoudre le fait que nous avons à enfouir ou à trouver une solution de traiter des
matières résiduelles. Nous trouvons qu'il y a autres solutions que simplement de permettre la
création d'un site d'enfouissement.

2120 Il y a tellement d'autres nouvelles technologies que nous avons pris connaissance, que
nous pourrions traiter avec, et nous avons demandé à votre ministère d'enclencher une étude afin
d'étudier cette nouvelle technologie. Nous avons de nombreuses technologies qui existent à
travers le monde. L'une d'entre elles qui est de plus en plus connue ici au Québec et au Canada,
et on parle du traitement au plasma, ce sont des technologies qui méritent d'être regardées.

2125 D'ailleurs, je ne sais pas si le ministère a pensé aux autres impacts que nous aurions ici à
subir avec le trafic lourd sur une route comme la 105 ainsi que la 301 qui ni l'une ni l'autre n'ont été
construites pour accueillir un tel trafic lourd. On parle de centaines de camions par semaine
aller/retour car la majorité du volume de nos déchets provient surtout de la grande Ville de
Gatineau.

2130 Il y a aussi le fait que la route 105 est tellement dangereuse que vous viendrions
augmenter considérablement les accidents mortels sur cette route avec ces centaines de camions
supplémentaires. C'est toutes des choses sur lesquelles nous devrions nous pencher avant
d'autoriser la création d'un tel site à Danford.

2135 La Pêche est soucieuse de son environnement. Nous nous sommes impliqués depuis les
dernières années à l'implantation du recyclage porte-à-porte. Nous sommes actuellement à faire
une étude sur les méthodes, les différentes méthodes de compostage et les différents bacs de
compostage pour voir quelle serait la meilleure solution pour nous afin de réduire les masses de
déchets que nous envoyons actuellement au site d'enfouissement, afin de réduire à son maximum
les déchets d'enfouissement. Et je pense que c'est quelque chose que toutes les autres
2140 municipalités devraient aussi envisager avant d'aller vers une telle solution.

Notre proposition serait de regarder bien sûr vers la technologie de traitement au plasma.
D'ailleurs, la Municipalité de La Pêche envisage sérieusement de regarder vers cette technologie,
l'implanter chez nous. On observe actuellement la construction qui est en voie de

2145 se faire à Ottawa. On va suivre de près. D'ailleurs, j'ai été encore en contact avec eux aujourd'hui même, l'usine sera en fonction très bientôt. Et je demanderais aussi au gouvernement du Québec de se prévaloir des données, des résultats d'études de cette nouvelle technologie.

2150 Je crois que cette solution est probablement la solution de l'avenir. Ça nous permet de transformer nos déchets au lieu de les enfouir, de les transformer de différentes façons en matières réutilisables pour être incorporées soit en asphaltage, soit au béton et même de transformer aussi ces matières en produits finis, et de récupérer entièrement les gaz pour en faire de l'énergie.

2155 Donc, je crois que c'est quelque chose qui mérite certainement d'investir afin de voir si cette technologie est aussi bonne qu'on semble le dire. Et je crois que sincèrement, une solution du genre est certainement supérieure à la méthode proposée actuellement, qui est simplement de l'enfouissement, de l'emmagasiner et qui demeure toujours une technologie à risque – tout le monde le sait – et pourquoi prendre le risque d'hypothéquer nos générations futures quand il y a
2160 d'autres technologies qui existent à travers le monde.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2165

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Le projet dont vous parlez de traitement au plasma à Ottawa, c'est un projet expérimental si j'ai bien compris? Est-ce que vous avez l'idée du volume qui va être traité?

2170

M. ROBERT BUSSIÈRES :

2175 C'est la première usine pilote au Canada. C'est une usine qui traitera 85 tonnes par jour. Bien évidemment, étant une usine pilote ici au Canada, c'est pour ça que c'est important de regarder ce que ça donne comme résultat. Par contre, ce n'est pas la première usine à travers le monde du genre. Il en existe ailleurs à travers le monde et qui donnent de bons résultats.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2180 Ça va quand même prendre un certain délai avant d'avoir des résultats, puis après ça passer à une autre échelle pour qu'on ait des. . .

M. ROBERT BUSSIÈRES :

2185 Vous ne trouvez pas que de prendre le temps de regarder vers d'autres possibilités au

lieu de permettre l'emplacement d'un site, simplement parce qu'on veut trouver une solution rapide...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2190

Je ne vous dis pas de trouver une solution rapide, mais il y a d'autres solutions alternatives.

M. ROBERT BUSSIÈRES :

2195

Il y a d'autres solutions, on est très ouverts à d'autres solutions, si on peut nous arriver avec d'autres technologies qui vont être aussi rassurantes pour notre environnement et pour nous tous. On est ouverts à tout.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2200

Parce qu'il y a des technologies d'incinération, tricompostage, et on ne vient pas faire des expériences parce que c'est des technologies éprouvées qui ont quand même, qui ont une valorisation énergétique ou une valorisation des matières résiduelles.

2205

M. ROBERT BUSSIÈRES :

2210

Maintenant, quand je parle d'une usine au traitement au plasma, ça ne veut pas dire qu'on ferait que ça. Il y a tout. On se doit de continuer le recyclage, on se doit de mettre en place le compostage et de récupérer tout ce que l'on peut avant d'envoyer la balance de nos déchets domestiques vers une usine de traitement au plasma.

2215

Le volume en Outaouais est considérable. On parle de 250 000 tonnes de déchets actuellement en Outaouais. L'Outaouais est l'une des régions au Québec qui vit la plus grande croissance. Beaucoup de gens de partout au Québec et au Canada y déménagent parce que l'économie est quand même assez bonne en Outaouais.

2220

Vous savez qu'avec le volume qu'on a présentement et le volume qu'on se retrouvera avec, même après avoir fait toute la récupération possible, il demeurera un volume considérable. Ça nous permettrait aussi avec une telle technologie de redistribuer le volume de déchets un peu partout en Outaouais au lieu de le concentrer à la même place, d'augmenter le risque d'accident mortel et de détériorer d'une façon accentuée nos routes qui sont déjà dans un état déplorable.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2225

Dans votre municipalité, quel est le taux de récupération ou de valorisation des déchets

par rapport aux objectifs qui sont fixés par le ministère de l'Environnement?

M. ROBERT BUSSIÈRES :

2230

Actuellement, bon, on a commencé avec les bacs qu'on avait, des gros conteneurs qu'on avait un peu partout sur le territoire près de nos commerces, où est-ce qu'on faisait actuellement une récupération d'à peine 10 % de toutes les matières recyclables possibles. Et aujourd'hui, on est rendu avec le porte-à-porte sur l'ensemble du volume de nos déchets, on

2235

récupère 25 % du volume. Il y a encore du travail à faire, puis il y a encore de la sensibilisation à faire, mais tout ça est en voie de se faire et les gens adhèrent rapidement.

D'ailleurs, on est l'une des municipalités qui s'occupe aussi de nos commerces. Chez nous, on a 200 commerces et industries légères chez nous. Donc c'est quand même

2240

considérable. Mais on fait la cueillette des déchets domestiques ainsi que du recyclage de nos commerçants.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2245

Quand vous parlez de 25 %, ça englobe les commerces, industries et le résidentiel?

M. ROBERT BUSSIÈRES :

Exactement.

2250

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

2255

LA PRÉSIDENTE :

Justement pour les industries, commerces, institutions, est-ce que les institutions, les commerces peuvent avoir le choix de dire : «Non, on n'adhère pas à l'approche de la municipalité et on gère nos matières résiduelles nous-mêmes. On s'engage un transporteur et on va porter ça où on veut» ou si ça fait partie de la taxation de la municipalité, puis c'est inclus dans les services que vous offrez aux industries, commerces, institutions? Comment ça fonctionne?

2260

M. ROBERT BUSSIÈRES :

Ils sont taxés directement sur leur compte de taxes pour la cueillette de toutes ces matières-là. Bien sûr, c'est un montant qui est très identifiable sur la facture, mais autant nos

2265

commerces que nos résidences sont facturés pour la cueillette des déchets domestiques recyclables.

2270 **LA PRÉSIDENTE :**

Et pour l'élimination aussi?

2275 **M. ROBERT BUSSIÈRES :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2280 Pour l'élimination aussi. Ça fait partie du coût de la taxe. Est-ce qu'ils pourraient dire : «Je veux être relevé de cette taxe-là et m'occuper de mes matières résiduelles.» Est-ce que c'est possible ou non?

2285 **M. ROBERT BUSSIÈRES :**

Non. Et, d'ailleurs, ça ne serait pas à leur avantage, pour les commerces.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2290 Parce qu'ils ne sont pas assez nombreux. Parce que le volume n'est pas important. Le sens de la question : est-ce que légalement, c'est faisable?

M. ROBERT BUSSIÈRES :

2295 Présentement, bien sûr qu'on est en voie de remettre un peu les pendules à l'heure au niveau des tarifs citoyens versus commerces, mais actuellement les commerces, si on regarde volume pour volume versus un commerce et une résidence, le résidentiel chez nous paie un peu plus cher au volume que le commerce. Donc, ça ne serait pas avantageux. Et d'ailleurs, nous savons et ils le savent pertinemment qu'aller avec un contracteur privé pour le faire faire, ça leur coûterait certainement beaucoup plus cher.

2300

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

2305

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

2310 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci de votre témoignage.

2315 Je veux juste m'assurer, est-ce que le représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est dans la salle encore? Oui, d'accord. Alors, l'objectif de recyclage, c'est bien 60 % de ce qui est recyclable et non 60 % du volume. Pouvez-vous venir pour que ce soit bien clair? Alors, 60 % de ce qui est recyclable et ce qui est estimé comme étant recyclable dans les résidus municipaux, je crois que c'est 60 %. Est-ce que c'est exact?

2320

M. JEAN MBARAGA :

Oui, madame la présidente, vous avez raison effectivement. Quand on parle de 60 ou 65 %, c'est toujours de ce qui est recyclable. Mais ce qui est recyclable, ce n'est pas 100 %. 2325 Dépendamment des matières, on peut dire 60 % dans ce qui est du municipal. Mais par contre, on peut aller dans les rebuts de construction et de démolition, on peut atteindre 80-90 % même dans certains cas.

2330 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, lorsqu'on dit une municipalité a 25 % en poids, l'objectif au niveau des résidus domestiques, en fait, en poids c'est quelque chose comme 60 % de 60 %. Donc 36 % de poids.

2335 **M. JEAN MBARAGA :**

Dans la Politique, madame la présidente, les différents secteurs ont différents objectifs.

2340 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

2345 **M. JEAN MBARAGA :**

On dit toujours 60-65 % de façon globale. Mais il faut aller voir justement dans les métaux on a combien de pour cent qu'on peut atteindre, mais aussi dans les résidus de construction et démolition, c'est combien.

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. JEAN MBARAGA :

2355 C'est différents pourcentages. C'est différents objectifs.

LA PRÉSIDENTE :

2360 C'est ça.

M. JEAN MBARAGA :

Mais toujours, toujours de ce qui est recyclable.

2365 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci. Est-ce que vous aviez des rectifications ce soir à faire?

M. JEAN MBARAGA :

2370 J'aurais très rapidement une petite rectification. C'est une intervenante ici qui a dit justement que les déchets recyclables qui parviendraient de l'Ontario seraient acceptables au Québec s'ils atteignent un niveau de 50 % de ce qui est récupérable. Ça, je ne sais pas d'où vient ce chiffre. Il n'y a pas aucun règlement qui détermine ça.

2375

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci beaucoup.

2380 Est-ce que madame Marie-Thérèse Kaseef est encore dans la salle? Oui. Alors, si vous voulez intervenir.

Mme MARIE-THÉRÈSE KASEEF :

2385 Bonjour, madame ! Bonjour, monsieur ! Mon nom est Marie-Thérèse Kaseef. Je suis résidante dans la Municipalité de Kazabazua depuis 30 ans et j'habite directement sur la route 105. J'aimerais dire que ce projet porte atteinte à la circulation routière. Il y a trois raisons pour lesquelles moi je suis contre ce projet, je voudrais ne pas voir le projet du tout se réaliser.

2390 Parce que d'abord, il porte atteinte à la circulation routière qui déjà, année après année, ne cesse d'augmenter car il y a beaucoup plus de résidants maintenant qu'il n'y en avait avant. Et beaucoup vont travailler en ville. Donc, la circulation est vraiment intense. Et la sécurité routière qui, elle, est couverte par une équipe d'un nombre très restreint. Nous avons une

2395 patrouille de police la nuit et c'est tout. Et le jour, une ou deux voitures. C'est la sécurité routière de Maniwaki qui s'occupe de notre secteur.

2400 Ce projet a un coût environnemental et ne prend pas les communautés en considération. Étant la seule voie d'accès vers le nord à partir des deux grands centres urbains au sud de La Vallée-de-la-Gatineau, je parle d'Ottawa et de Gatineau, la route 105 s'est vu donner le titre de route de camionnage mais ce n'est pas une route pour du camionnage. Bien qu'elle ait été améliorée depuis les 20 dernières années, le tronçon Wakefield-Kazabazua reste une route plus touristique que commerciale.

2405 J'ai trois, quatre exemples. La sortie nord de Wakefield qui surplombe l'ancienne voie ferrée doit donner des palpitations à chaque camionneur. Alcove, Farrelton, Brennan's Hill sont des courbes en pente sans grande visibilité à certains endroits. Il y a souvent des accidents. Et que dire des sections à trois voies où déjà les automobilistes essaient de dépasser à haute vitesse tout ce qui les ralentit ou les dérange en prenant souvent de grands risques. Une augmentation du trafic des camions ne fera qu'augmenter ces risques.

2410 Il y a aussi l'environnement et ses coûts. C'est une autre raison. Plus ça change, plus c'est pareil dans nos sociétés soi-disant évoluées. Ce qui nous dérange, nous l'éliminons. Un cas d'espèce, ce sont les goélands. On a entendu dans les audiences précédentes qu'on les abat. Alors, on attire ces goélands par des déchets, puis après ça ils nous dérangent, on les abat. On tire dessus ou on introduit des fauconniers. Et nous entendons les promoteurs, les fonctionnaires nous parler de ces méthodes efficaces dans une situation qui n'a aucune raison d'être.

2420 D'autres risques environnementaux qui sont reconnus dans la littérature reliée au sujet ont des coûts incalculables. Une fuite de lixiviat contaminant la nappe d'eau souterraine, par exemple, malgré toutes les promesses du promoteur qui parle de trouver les brèches et de les colmater, une fois contaminées, ces eaux sont irréparables.

2425 Ensuite, des études prouvent que nos mers et nos océans sont rendus malades à cause de la pollution apportée par les fleuves et leurs bassins versants qui s'y jettent et y déchargent entre autres les lixiviats traités. Même si on a de bons règlements, il faut les faire appliquer et c'est là le problème. De toute façon, les lixiviats restent toxiques, même traités. Et cette situation a souvent été débattue par les spécialistes en biologie marine pendant l'année 2006. Les coûts pour renverser la situation en santé marine sont difficiles à imaginer.

2430 Mon autre point, c'est la prise en considération des communautés. La sagesse populaire veut que, en cas de doute, on s'abstienne. Et l'idée principale de ce mémoire est de ne créer de LET nulle part. Dans des projets très lucratifs, tel que ce mégadépotoir, la population locale est ignorée, mise de côté car les promoteurs anticipent les réactions. Nous

2435 avons entendu le promoteur et les fonctionnaires nous dire que le site proposé pour le LET est un site exceptionnel d'un point de vue géographique, mais ce n'est en rien l'avis des résidants qui, eux, auront à subir les conséquences du projet, et leur avis n'est pas respecté.

2440 Si tant de communautés refusent ce mode de gestion des déchets, ne serait-il pas temps de penser à d'autres solutions? Tout choix de solution qui implique encore de l'enfouissement tel que le tricompostage d'ailleurs devrait être mis de côté car n'enfouir que des matières sèches n'est pas une garantie de non-pollution, et l'exemple flagrant : dépotoir de Cantley.

2445 Même technique, un lieu d'enfouissement ne récupère jamais qu'un certain pourcentage du lixiviat ainsi qu'un certain pourcentage des biogaz. C'est donc un événement négatif pour la région.

2450 La création d'une usine de valorisation des déchets, que ce soit par gazéification au plasma ou par toute autre méthode en circuit fermé est, au contraire, un événement positif, car les déchets servent alors à produire de l'énergie et des matériaux inertes réutilisables. Une telle solution plus locale permettrait de réduire le trop long transport. Ces techniques n'éliminent pas la nécessité de promouvoir le recyclage et le compostage. Un bénéfice majeur : les retombées néfastes à long terme sont éliminées.

2455 À Kazabazua, après plus d'un an de négociations serrées, l'usine de traitement des boues septiques fut créée. Les résidants ont accepté cette usine dans leur cour parce qu'ils ont pu participer à la prise de décision et faire apporter des améliorations au projet. Il est clair aussi que la gestion publique et non privée de l'usine fait une grosse différence dans la confiance et le respect des règlements.

2460 Finalement, dans notre société, nous parlons beaucoup d'épargner à nos enfants le fardeau de la dette monétaire mais jamais de leur éviter celui de la dette environnementale. Pourquoi? Je pense que parce qu'on pense que cela coûte trop cher. Mais on réalise vraiment que le coût de récupération est impossible à calculer.

2465 Donc, j'aimerais vraiment, je demande à ce que le dépotoir de Danford ne soit pas institué.

LA PRÉSIDENTE :

2470 Merci, madame, de votre témoignage.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2475 La commission est à l'étape d'analyse et non d'opinion, mais ici je vous demande, je

comprends que sans sous-estimer l'impact des camions sur la 105, les informations qu'on a actuellement, on parle d'une augmentation de l'ordre de 10 % des camions. Il y en a déjà beaucoup, ce n'est pas acceptable. Donc même s'il n'y en a pas beaucoup plus, ce n'est pas acceptable non plus. Je peux vous comprendre.

2480

Mme MARIE-THÉRÈSE KASEEF :

Absolument.

2485

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Alors que sur la 301, l'impact est beaucoup plus important. Donc, si on augmente seulement de 10 % de camions sur la 105, c'est toujours inacceptable pour vous.

2490

Mme MARIE-THÉRÈSE KASEEF :

Absolument. Absolument. Il y en a déjà beaucoup et ce n'est pas une route qui soit sécuritaire du tout. De Wakefield à Kazabazua. Avant Wakefield, peut-être, c'est une double voie, mais entre Wakefield et Kazabazua, ce n'est pas une route de camionnage. Alors, on a déjà beaucoup de camions, beaucoup de camions, oui.

2495

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

2500

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame.

2505

Alors, nous en sommes maintenant à la période de rectification. Il y a une personne inscrite au registre pour rectification, c'est monsieur Denis Rouleau. Alors, pendant que monsieur Rouleau s'approche, j'aimerais souligner que les personnes qui ont présenté un mémoire et pour lequel il va y avoir une rectification, vous avez le droit, et même je vous inviterais à le faire, de faire vos contre-rectifications si vous voulez, ou de souligner à la commission l'information, mais par écrit. Alors, vous allez avoir jusqu'à vendredi prochain pour ces rectifications, parce qu'il va y en avoir jusqu'à mercredi, on va les mettre sur le site et on vous inviterait à réagir au besoin, mais uniquement pour des faits très, très, très courts.

2510

Alors, bonsoir, monsieur Rouleau !

2515

M. DENIS ROULEAU :

Merci, madame la présidente, monsieur le commissaire. J'aimerais apporter une

2520 rectification au mémoire soumis ou lu par madame Charlene Scharf. Par contre, je vais devoir
consulter certains écrits antérieurs et certaines informations que je vais obtenir de la Municipalité
d'Alleyn-et-Cawood. Alors, je vais soumettre dans les plus brefs délais par écrit la rectification.
Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Monsieur André Poulin, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ POULIN :

2530 Bonsoir, madame la présidente, monsieur Labrie ! Bonsoir tout le monde ! Vous
comprendrez qu'il y a eu une intervenante, il y a une question de vous, monsieur le commissaire,
relativement aux prétentions comme quoi Teknika HBA et Fondex, après avoir fusionné, seraient
impliquées dans l'entreprise LDC – Gestion et services environnementaux.

2535 J'aimerais ici apporter une rectification. Si vous me permettez de faire référence au
document qui a servi de référence à madame, dans l'annexe 1 de 2 de l'étude d'impact du rapport
principal, donc à l'annexe J, on retrouve à la question 10 qui a été répondue à la Coalition :
description de la firme LDC, on retrouve ici, et vous me permettez de lire intégralement en
anglais :

2540
*(TRADUCTION) LDC a mandaté les spécialistes de Teknika HBA pour aider la compagnie
dans la gestion et les opérations du CFO. Fondex Outaouais récemment s'est joint au groupe
Teknika HBA. La vaste expérience dans le domaine de l'enfouissement pour les matières
résiduelles pour Teknika HBA et le personnel de LCD qui a plus de 25 années d'expérience rendra
ça possible en conformité avec le gouvernement.*

2550 Je crois que l'intervenante référerait sûrement à cette réponse-là, qui est effectivement dans
le rapport de l'étude d'impact. Cependant, la rectification que je veux apporter est la suivante.
Quand on parle d'assister – parce qu'il est bien écrit ici «assister la compagnie» – ce qu'il faut
comprendre, c'est qu'une firme d'ingénieurs-conseils et d'experts comme nous, quand on assiste
une compagnie, c'est tout simplement que dans le Règlement sur l'incinération et l'enfouissement
des matières résiduelles, il y a plusieurs exigences dans le règlement, comme celui d'ailleurs qui
existait auparavant, qui est le Règlement sur les déchets solides, où un ingénieur doit être
impliqué dans l'exploitation d'un site d'enfouissement.

2555 Ça ne veut pas dire nécessairement qu'il est partenaire ou qu'il y a un lien d'affaires ou
qu'il y a une participation financière ou corporative avec la firme, le promoteur. Ça veut tout
simplement dire que, selon le règlement, un ingénieur ou n'importe quelle firme, que ce soit la
nôtre, doit faire des études indépendantes qui sont exigées en vertu de la réglementation.

2560

2565 Permettez-moi de faire référence à ces études indépendantes là. La première et non la moins importante de toutes, c'est que suite au décret, supposons que le décret serait positif, il faudrait préparer une demande de certificat d'autorisation conformément aux études d'impact et au décret, avec toutes les recommandations. Donc, à ce moment-là, il y a une firme d'ingénieurs-conseils qui doit être mandatée pour réaliser les plans et devis finaux et faire une demande de certificat d'autorisation suite à l'émission du décret.

2570 Évidemment que nous allons être sur les rangs pour préparer cette demande de certificat d'autorisation, puisque nous avons déjà réalisé l'étude d'impact et les plans préliminaires. Mais il n'est pas dit que suite à une offre de services professionnels que nous allons déposer, aussi bien que SNC-Lavalin, Genivar et Simard et tous les autres que vous connaissez, que nous allons gagner cette offre de services là. Nous la souhaitons.

2575 Après, à tous les cinq ans, il faut agrandir le site. Donc, il y a encore des plans et devis à réaliser pour agrandir le site. On ne construit pas un site d'un coup sec sur 60 hectares – et non pas 300 acres en passant – on ne construit pas un site d'enfouissement sur 60 hectares d'un coup sec en commençant. Donc, il y a, à tous les cinq ans, des plans et devis à faire. Ça ne peut pas être fait par le promoteur parce que le promoteur n'a pas de service technique. Nous allons également être sur les rangs.

2580 Il y a également le suivi des analyses à l'effluent qui doit être fait par une firme indépendante, selon les guides d'échantillonnage. Écoutez, la liste est longue.

2585 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais là, on a compris. La rectification, c'est selon des faits. Alors, vous nous dites qu'il faut qu'un gestionnaire soit accompagné par un ingénieur pour ces étapes-là.

2590 **M. ANDRÉ POULIN :**

Exactement. Et vous me permettez de conclure? Teknika HBA a aucun, aucun lien d'affaires et est une firme complètement indépendante de LDC. Nous travaillons présentement pour Waste Management. Nous travaillons pour d'autres compagnies dans le domaine du traitement des déchets. Nous ne travaillons pas exclusivement pour LDC.

2595 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

2600 **M. ANDRÉ POULIN :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Merci. Alors, je crois qu'il n'y a pas d'autres inscriptions pour la rectification. Alors, ceci termine la séance de ce soir. On reprend ici même demain à 13 h. À demain.

2610

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2615

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s. o.

2620